

Revue africaine : journal des travaux de la Société historique algérienne

Société historique algérienne. Auteur du texte. Revue africaine : journal des travaux de la Société historique algérienne. 1860-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Revue africaine



DES FRONTIÈRES DE L'ALGÉRIE (1).

Nous nous proposons de traiter, avec les développements que le sujet exige, la question importante des limites réelles, authentiques de l'Algérie. La tranquillité du pays, ses intérêts actuels, — et surtout ceux de l'avenir, — c'est-à-dire les plus précieux, — veulent qu'il ne subsiste aucun doute sur la matière ; et que les usurpations, s'il y en a eu d'accomplies récemment, disparaissent, au moment opportun, devant le droit immémorial que la conquête nous a légué.

Les frontières mal définies, ou indécises en elle-mêmes, étant une cause permanente de querelles, les nations ont toujours cherché à se circonscrire entre des barrières vraiment géographiques, à l'abri de grands reliefs de terrain, de larges rivières, car ce sont des fossés et remparts naturels qui précisent clairement la propriété de chacun.

Les peuplades primitives ont à un degré plus éminent que les autres cet instinct de nette délimitation ; parce que l'esprit de cosmopolitisme, conséquence du progrès social, ne leur a pas donné une sorte d'indifférence à l'endroit de la propriété nationale, et que le nombre et la complication des intérêts généraux ne

(1) Le travail qu'on va lire est la reproduction des articles publiés dans l'*Akhbar*, les 12, 24 février et 20 mars 1852. Quelques corrections et un assez grand nombre d'additions y ont été faites, toutefois, par l'auteur.

les ont pas rendues étrangères aux grandes affaires publiques, comme cela arrive aux masses des pays civilisés.

Ce serait donc une grande erreur de répéter, d'après certains écrivains, que l'Algérie, pays barbare, n'avait pas de limites bien précises, que ses frontières étaient un terrain vague perpétuellement en litige, où la ligne séparative, qu'aucune des parties belligérantes ne connaissait au juste, avançait ou reculait au profit de l'une ou de l'autre, selon les chances de la guerre. Il n'en serait ainsi que si l'on envisageait la question au seul point de vue d'un fait et d'un moment donnés ; mais un fait transitoire n'affecte pas un droit antique qui n'a jamais été sérieusement contesté, dont on suit la trace pendant dix-huit siècles, qui a résisté à toutes les révolutions, à toutes les invasions, et qui n'a cédé devant des usurpations momentanées, que pour reparaître bientôt avec plus d'intensité et de force.

Qu'on nous pardonne d'expliquer par un court préambule une assertion qui doit être bien démontrée, pour que la suite de ce travail produise tout le fruit que nous en attendons.

Du temps de la domination romaine, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, se retrouvent sous des noms différents, mais toujours avec les mêmes frontières.

La Tingitane (Maroc) était séparée de la Césarienne (Algérie occidentale) par le fleuve Malva, la Moulouïa de nos jours (1). Ce fut plus tard la frontière des royaumes de Fez et de Tlemcen. C'était encore celle du pachalik d'Alger et de l'empire du Maroc ; et nous racontions, il y a quelque temps, dans un article intitulé *l'Algérie et le Maroc* depuis 1830, comment, vers la fin du xviii^e siècle, Chaban Pacha avait fait respecter cette limite séculaire au sultan Moula Ismaïl. Nous l'avons abandonnée, cette limite, par le traité de 1844 ; mais on connaissait alors si peu les antécédents du pays ! On touchait encore à l'époque où un gouverneur-général avait pu rendre un arrêté dont le premier article était ainsi conçu :

(1) Nous avons publié dans l'*Akhbar*, du 11 juillet 1844, un article intitulé *Question des frontières entre le Maroc et l'Algérie*. A l'époque où cette insertion était toute de circonstance, nous soutenions déjà que la Moulouïa est notre véritable limite occidentale ; depuis lors, nous n'avons négligé aucune occasion de rappeler le droit dont la France a hérité sur ce point. Les victoires d'Isly, Tanger, Mogador fournissaient une excellente occasion de le faire prévaloir. On verra bientôt qu'il n'en fut rien.

« Le *Djerid* et le khalifat de la *Medjana* formeront une subdivision qui portera le nom d'arrondissement de Sétif. » (*Actes du Gouvernement*, 15 octobre 1840).

La majorité de nos lecteurs n'ont pas besoin qu'on leur dise que le *Djerid* appartient à Tunis et que c'était sans doute le *Hodna* que l'on voulait désigner par ce nom fort impropre.

La *Tusca* des Romains, le Oued-Zain ou Oued-Berber actuel (en face de l'île de Tabarque), séparait la Numidie (Algérie Orientale) de la province d'Afrique aujourd'hui *Friguia* (1) ou Tunisie septentrionale. Elle sépara plus tard les royaumes formés dans ces régions par des dynasties indigènes, comme elle a séparé plus récemment les pachaliks de Tunis et d'Alger.

Une pareille persistance, à travers tant de perturbations politiques si graves, et pendant une si longue suite de siècles, fait déjà pressentir que ces deux limites de l'Algérie sont vraiment naturelles, fondées à la fois sur des bases géographiques et ethnographiques, ce que, du reste, nous ne tarderons pas à démontrer.

Des quatre frontières entre lesquelles l'Algérie se trouve circonscrite, celle du nord est immuable de sa nature ; elle n'a pu ni ne peut donner lieu à aucun doute, à aucune contestation. Nos voisins de ce côté sont les flots de la Méditerranée, voisins turbulents quelquefois, que les poètes et les géologues accusent même d'empiéter sur nos domaines, mais qui compensent largement un dommage, insensible encore après une longue série de siècles, en protégeant le pays contre les invasions européennes.

LIMITE MÉRIDIONALE. -- La frontière du sud semble l'exacte contre-partie de celle du nord ; quoique les géographes-poètes l'appellent aussi une mer, et que, pour continuer leur métaphore favorite, ils l'animent de ces flottes vivantes que le vulgaire nomme prosaïquement des caravanes de chameaux. Autant la limite septentrionale est nettement accusée et indiscutable, autant l'autre paraît vague et sujette à controverse. Les géographes-conquérants vont plus loin : ils prétendent qu'il n'y a pas de frontière de ce côté, et que nous pouvons nous étendre jusqu'aux montagnes de la Lune (si elles existent !), sous l'équateur, les enjamber même pour aller donner la main aux colons anglais du cap de Bonne-

(1) Dans la langue littéraire on écrit *Afrikia*, dont la parenté avec l'Africa des anciens est évidente.

Espérance, pourvu cependant que ce soit à une époque d'entente cordiale.

Les esprits aventureux du Cap des Tempêtes font sans doute de leur côté un raisonnement analogue et pensent que les colons de la Grande-Bretagne peuvent s'étendre indéfiniment dans la direction du nord. Il est heureux, pour la paix de l'Afrique, que ces fantastiques frontières ne doivent pas se heurter de longtemps.

M. Carette, esprit judicieux et réfléchi, a traité la question de nos frontières méridionales à un point de vue tout différent : s'appuyant sur des considérations topographiques et ethnographiques, il a presque deviné la vraie limite. M. le général Daumas a fait plus (voir la carte du *Sahara algérien*), il en a donné avec exactitude le tronçon occidental pour tout le Magreb.

L'historien Ebn-Khaldoun fournit les moyens de préciser et de compléter cette délimitation. Voici l'analyse de ce qu'il a écrit à ce sujet :

Selon lui, les bornes de l'Afrique septentrionale, au midi, sont une ligne de dunes qu'il appelle l'Areg. Là, s'arrêtaient les pérégrinations hivernales des Arabes nomades des pays barbaresques, et celles des Berbers voilés (*Ahl-el-litham*), que nous connaissons sous le nom de Touareg, qui désigne la principale branche de la deuxième race sanhadjite. Le minimum de largeur de cette bande sablonneuse, barrière jetée entre le Magreb et l'intérieur de l'Afrique, est de trois journées de marche. L'Areg commence vers l'ouest derrière le Maroc, à l'embouchure de Oued Noun, dans l'Océan ; à l'est, il se termine au Nil et à la Méditerranée.

Cette ligne, très-sinueuse dans son parcours, laisse au sud Gourara et les autres bourgades de Touat, l'oasis de Goléa, ainsi que R'damès, le Fezzan et Oueddan. Cependant ces trois derniers cantons, ainsi que Gourara et une partie du Touat, sont considérés comme des annexes du Magreb.

L'Areg est séparé des montagnes qui bornent le Tel (1), au sud, par les contrées dactylifères, puis par des plaines salées (*sebkha*) et des déserts (Sahara, proprement dit), dont le sol ne produit en général que des broussailles rabougries et fort clair-semées.

(1) Le Tel, pris dans sa véritable acception, s'entend de tout le pays compris entre la Méditerranée et les oasis : Djerid, Ziban ou Ksour. Le Tel est un immense plateau bordé au nord par l'Atlas Méditerranéen et au sud par l'Atlas Saharien.

Ceci indique assez l'emplacement et la direction de ces dunes limitatives. La carte de M. le général Daumas en donne le tracé, le nom et la largeur depuis l'Océan jusqu'un peu à l'est d'el-Goléa. Il est facile de les continuer à l'orient, puisqu'on sait qu'elles laissent au nord le Rir', Souf et le Djerid, pays au-delà duquel elles n'ont plus d'importance pour la délimitation méridionale de l'Algérie.

Cette frontière géographique est en même temps une barrière ethnographique, qui sépare nos oasiens (Berbers Zenata) des Berbers Sanhadja, généralement connus sous le nom de Touareg, races ennemies de temps immémorial.

Entre Ouargla et El-Goléa, presque sous le méridien d'Alger, l'Areg est coupé du nord au sud par un plateau pierreux fortement accidenté, d'une altitude maximum de six à sept cents mètres, qui commence avec l'extrémité septentrionale du pays des Beni-Mزاب, et se prolonge au sud à une distance qui n'est pas connue, mais qui doit au moins atteindre la route de R'damès à Touat; car un des itinéraires de Richardson mentionne un terrain rocailleux et montueux, sous un méridien intermédiaire à ceux de Ouargla et d'El-Goléa.

Léon l'Africain, dans son livre I (Division de l'Afrique), donne pour limite sud aux contrées dactylifères, des arènes qui les séparent de ce qu'il nomme le désert de Libye (pays des Touareg), arènes qui, selon lui, commencent vers l'ouest à Oued-Noun, aux bords de l'Océan, et finissent du côté de l'est à la cité d'Eloacat, à cent milles de l'Egypte.

Il est impossible de ne pas reconnaître dans ces arènes, ou lignes de dunes sablonneuses, l'immense Areg décrit par Ebn-Khaldoun.

Nous pourrions produire d'autres textes à l'appui de ceux qu'on vient de lire; mais ces derniers suffisent pour établir ce que nous voulions démontrer. C'est-à-dire que l'Algérie a une frontière méridionale déterminée par une longue chaîne de collines sablonneuses, chaîne qui sépare des populations de mœurs, d'origines différentes et essentiellement hostiles les unes aux autres.

La délimitation méridionale que nous avons indiquée n'a certainement pas assez de précision pour ne point donner prise à des chicanes diplomatiques, mais notre gouvernement n'est pas plus en mesure de s'y exposer que les Touareg n'ont intérêt à en faire naître. De toutes les contrées désolées que nous avons eu occasion

de voir pendant six mois passés au milieu des déserts tunisiens et algériens (en 1850-1851), durant l'hiver, saison la plus favorable, nous n'avons rien observé qui répondît mieux à l'idée classique que l'on se fait en Europe de la physionomie du Sahara que les terrains de l'Areg.

L'extension du forage artésien, l'ouverture d'une ligne commerciale vers le Soudan par notre désert, changeront peut-être un jour la face de la question. Mais c'est, par malheur, dans un avenir si éloigné que si nous en parlons ici, ce n'est vraiment que pour mémoire (1).

LIMITE ORIENTALE. — Les deux frontières dont nous avons encore à parler — celles de l'Est et de l'Ouest — sont les plus importantes. Cette dernière étant fixée par la convention de 1844, il semble qu'il n'y ait plus lieu de s'en occuper; mais il n'est pas dans la destinée des transactions diplomatiques de durer éternellement, même entre civilisés, à plus forte raison avec des Barbares fanatiques comme les Marocains.

Il n'est donc pas hors de propos de rechercher si notre limite occidentale est ce qu'elle devrait être au point de vue de notre droit et de nos intérêts, afin qu'une occasion venant à se présenter on soit à même de revenir sur ce qui a eu lieu en 1844.

Quant à la frontière orientale, on en a déjà parlé dans ce journal, à propos de quelques collisions survenues à l'est de La Calle; et l'on regrettait que le travail commencé dans le but de fixer avec précision les bornes des deux États eût été arrêté presque dès le principe par une influence étrangère, s'appuyant sur le droit souverain de la Porte Ottomane. Heureusement, la bonne intelligence qui a toujours régné entre le gouvernement tunisien et le nôtre, diminue les inconvénients de la situation incertaine que cet incident a faite aux deux pays limitrophes.

En exprimant le regret que la limite ne soit pas tout-à-fait réglée entre Tunis et l'Algérie, nous n'entendons pas dire par là que cette limite soit incertaine. Lorsque M. le maréchal Randon commandait la province de Bône, il a parcouru toute cette frontière, depuis la Méditerranée jusqu'au Sahara, et l'a reconnue avec au-

(1) Il faut remarquer que cette partie de notre travail a été écrite et publiée en 1852. Les intelligents efforts de M. le général Desvaux, dans le sud de la province orientale, ont amené des résultats que nous ne pouvions pas prévoir alors.

tant d'exactitude et d'habileté qu'il a mis de résolution à la faire respecter de nos voisins. Si quelque point reste encore douteux ou pour mieux dire controversé, sur cette longue ligne, ce n'est qu'une insignifiante exception, qui ne peut inspirer aucune crainte sérieuse pour l'avenir, et qui n'est pas de nature à compromettre aucun des grands intérêts présents ou futurs de l'Algérie.

Dans l'état actuel de la question, voici les points sur lesquels on s'accorde et ceux sur lesquels on diffère :

On reconnaît des deux parts que le Djerid, — qui appartient à Tunis, — se trouve séparé de notre Oasie méridionale et des Zibans, par une ligne sud-nord que jalonnent Bir el Asli, Bou-Nab, et qui passe entre R'asran et notre oasis de Negrin, pour aller se confondre avec Oued-Helal, qui la continue au nord. Cette limite sépare, en effet, les terrains que parcourent les nomades tunisiens et les nôtres. Cependant, nos Souafa assurent qu'avant le bey Hamouda, qui régnait à Tunis, vers le commencement de ce siècle, Nefta était à Alger. Ajoutons que leur assertion ne paraît pas justifiée.

La frontière se continue ensuite vers le nord, en passant à quelques kilomètres à l'est de Tebessa, qui a toujours eu garnison algérienne.

Du côté de la mer, Tunis a des prétentions assez étranges, car il place la limite au puits qui se trouve au milieu de La Calle ; de sorte qu'une moitié de la ville serait tunisienne et l'autre algérienne ! Nous la posons en face de Tabarque, à l'embouchure de l'Oued Zain ou Oued Berber ; et nous avons sur nos voisins l'avantage de pouvoir prouver notre prétention.

Les Tunisiens croient justifier leurs réclamations en disant que la compagnie française de La Calle payait des redevances à leur gouvernement comme à celui d'Alger, ce qui implique, à leur sens, qu'ils ont une part de souveraineté dans cette ville. Mais comme ces redevances ne s'appliquaient qu'au droit de pêcher le corail à l'est de la frontière, dans les eaux de Tunis, la conséquence qu'ils en tirent n'a pas du tout la valeur qu'ils essaient de lui attribuer.

Le savant et judicieux docteur Shaw, qui fut pendant longtemps attaché au consulat d'Angleterre à Alger en qualité de chapelain, qui avait visité les deux pays et qui les a décrits avec une sagacité et un talent d'observation remarquables, dit (T. I. p. 2) : « Le » royaume d'Alger est borné au levant par la rivière *Zain*, qui est

» la *Tusca* des anciens (1). » Il n'est pas un ouvrage faisant autorité en géographie de l'Afrique septentrionale qui n'indique la même limite. Ainsi la *Tusca*, qui du temps des Romains séparait la Numidie de la province d'Afrique proprement dite, qui a séparé plus tard, sous le nom de Oued-Zain, la Friguia (Tunisie du nord) du pays placé à l'ouest, est encore aujourd'hui la limite.

On la retrouve, cette même frontière, entre les pachaliks de Tunis et d'Alger. Il n'y a pas de prétention qui puisse prévaloir contre un droit qui a ainsi traversé les siècles.

Si nous étions animés de l'esprit d'empiétement qui possède nos voisins, nous pourrions même réclamer Tabarque; car il existe, entre autres preuves à l'appui de cette prétention, une pièce originale en turc, en arabe et en italien — nous l'avons sous les yeux — où Hadji-Chaban, dey d'Alger, fait acte de souveraineté vis-à-vis du gouverneur génois de Tabarque, qui s'oblige à lui payer annuellement un impôt de 1,600 écus d'or.

Voici, au reste, ce document qu'il faut nécessairement produire *in extenso*, dans cette question de la frontière orientale :

« Au nom de Dieu ! Nous, Hadj Chaban, Dey gouverneur du
» royaume d'Alger, et Mahmoud *Ar'a* ainsi que tout le Di-
» van, accordons ample et libre sauf-conduit à l'illustrissime
» seigneur Giovanni Nicolo Speroni, gouverneur de l'île de
» Tabarque et à tous ceux qui lui succéderont dans ce lieu, à
» tous ses gens, tels que pêcheurs et autres, appartenant au-
» dit lieu, qui peuvent stationner, habiter tranquillement dans
» ladite île de Tabarque; ainsi que dans toutes les circon-
» stances et dépendances d'icelle, sans qu'aucune personne puisse
» leur apporter nul empêchement ni leur causer aucun pré-
» judice. Ils y pourront faire la pêche du corail dans toutes ses
» dépendances, c'est-à-dire depuis le cap Rosa jusqu'au cap Ser-
» rat, en dedans de ce cap, comme d'habitude il est pêché. Et
» nous voulons qu'aucune personne n'ose pêcher dans lesdits
» lieux, sans licence dudit très-illustre seigneur gouverneur de
» Tabarque. Nous voulons aussi, que toutes personnes, tant pê-

(1) A la page 123 du même volume, il dit encore : « Le Oued el-Erg, qui sort du lac des Nadis (Nahed) est à cinq lieues à l'est de La Calle. Il a été ici pendant quelque temps la borne entre les républiques d'Alger et de Tunis; mais comme le pays qui est entre Oued el-Erg et Zain paye souvent contribution aux Algériens, cela m'a engagé à fixer la Zain comme borne orientale de leurs États. »

» cheurs qu'autres appartenant audit lieu de Tabarque, puissent
» trafiquer et aller, venir, tant par terre que par mer, dans tous
» les pays, terres et rivages de notre domaine, sans qu'on leur
» cause aucun empêchement. Nous voulons aussi que par tous
» ils soient bien venus et bien traités dans toutes leurs affaires
» et leur accordons également ample sauf-conduit pour qu'ils puis-
» sent faire aller de Gênes à Tabarque et de Tabarque à Gênes,
» toutes sortes de bâtiments, navires, saettes, frégates, et autres
» batiments de commerce, pourvu que ce ne soient pas des ga-
» lères, des galiotes ou des navires de course ; — accordons aussi
» qu'ils puissent librement venir, retourner, trafiquer dans toutes
» les parties de notre domination avec leur corail et toute au-
» tre sorte de marchandises. Et commandons à cet effet à tous
» les Raïs, capitaines, et autres sujets de notre domination qu'ils
» se gardent d'oser leur faire aucun déplaisir. mais qu'ils doi-
» vent leur faire toute espèce de faveur dont ils auront be-
» soin comme à nos amis et tributaires. Et cela pourvu que
» ledit gouverneur, ou ses agents, fasse son devoir, en payant cha-
» que année, dans tout le mois de novembre, la somme dont
» nous sommes convenus par an, qui est de 1,600 écus d'or.
» En foi de la vérité je lui ai délivré le présent sauf-conduit en
» turc, en arabe et en chrétien (1).

» Donné à Alger dans notre palais royal, écrit par notre secré-
» taire royal et scellé de notre.... sceau, au mois de chaoual
» en l'an 1104 des Maures et en l'an des Chrétiens 1693, 5 juin. »

Nous ne demandons pas qu'on s'arme de cette pièce pour faire restituer une ancienne possession algérienne, mais nous pouvons l'invoquer, du moins contre la prétention de placer la frontière au milieu de la ville de La Calle.

Déjà, dans le seizième siècle, Haedo constate implicitement cette frontière, lorsque, en parlant de la dixième branche du revenu du dey d'Alger, il dit : « *Lo decimo es parte de su renta lo que le pagan Ginoueses porque los dexe pescar el coral en Tabarca.* » (*Topografia de Argel*, 46).

Selon M. Sander Rang (*Notice sur les pachas d'Alger*), lorsqu'en 1751 l'Angleterre demanda au bey de Tunis, par l'entremise de l'amiral Keppel, la cession de l'île de Tabarque et du cap Nègre,

(1) Cette pièce est en effet trilingue ; le chrétien, c'est la langue italienne.

le dey d'Alger fut sollicité de favoriser cette démarche par une lettre de sa main. Mais ce fut une maladresse, car le dey, qui se prétendait possesseur de tout ou partie de l'île, blessé que les Anglais ne se fussent point d'abord adressés à lui, et probablement qu'ils ne lui eussent point proposé un profit dans cette affaire, repoussa la demande et fit si bien que rien ne fut conclu avec le bey de Tunis.

On lit dans les *Voyages* de M. de Breves, ambassadeur d'Henri IV (p. 363), que les limites de l'Algérie se prenaient depuis la mer jusqu'aux montagnes de l'*Arena* (l'Areg), et la longueur, de levant en ponant, depuis Tabarque jusqu'au Pegnon (de Velez), forteresse que tient le roi d'Espagne, voisine d'Oran.

Nous pourrions encore rappeler que le docteur Shaw dit (T. I, p. 278) : « Les Bédouins des frontières de Tunis (au centre) sont les Bougueuf, qui disputent souvent le passage de la rivière de Serrat aux *Ouarr'a*, tribu formidable qui est sous la *juridiction algérienne*.

Si l'on étudie avec soin la guerre acharnée des deux frères Mohammed et Ali, beys tunisiens, vers la fin du XVII^e siècle, guerre où les Algériens intervinrent très-activement, on reste convaincu qu'effectivement la frontière était alors beaucoup plus rapprochée de la ville du Kef qu'elle l'est aujourd'hui.

A notre époque, les *Ouarr'a* se trouvent, on ne sait comment, sous la *juridiction tunisienne*; et ils n'acceptent même pas que le Fedj-Mrao soit la séparation entre eux et nos Hanencha, prétendant la reculer plus à l'ouest, au *Coudiat el-Haddada*. Leur réclamation se fonde sur ce que ces mots signifient : le Mamelon de la Limite. Comme des dénominations de ce genre se retrouvent en beaucoup d'autres endroits encore plus occidentaux, notre territoire se trouverait singulièrement réduit, si une pareille appellation, évidemment applicable à des propriétés privées, pouvait être admise comme une preuve dans la question des frontières.

Entre voisins bienveillants, ces petites chicanes de mur mitoyen s'arrangent toujours avec facilité; aussi, on ne doit pas attacher une grande importance aux prétentions excentriques du gouvernement de Tunis; car le jour où la question des frontières pourra être vidée entre lui et nous, elle le sera sans amener aucun dissentiment sérieux. Nous terminerons donc ce qui la concerne en indiquant les causes générales par lesquelles la chaîne de montagnes qui nous sépare de la Tunisie a toujours été une limite naturelle et persistante, en dépit des révolutions politiques qui ont fondé, dé-

truit, agrandi ou diminué les divers états dont l'Afrique septentrionale s'est composée à différentes époques.

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont toujours formé trois groupes politiques distincts, parce qu'au point de vue de la géographie physique, ils forment, en effet, trois contrées tout-à-fait différentes. Leurs subdivisions ont été motivées par des causes identiques.

L'Algérie est un immense plateau encadré entre quatre limites naturelles : au nord, la mer ; au sud, les dunes sablonneuses de l'*Areg* avec son aridité et ses solitudes. A l'ouest, existe une vaste dépression qui semble un fossé creusé entre l'Algérie et le Maroc ; à l'est, une chaîne particulière termine distinctement notre plateau et laisse la Tunisie à l'Orient.

Les plus anciens habitants se sont cantonnés dans l'Afrique septentrionale par peuplades, selon une loi en parfaite harmonie avec cette configuration du sol ; les Arabes conquérants, dans leurs invasions successives, s'y sont distribués de la même manière. Les nationalités distinctes se sont donc toujours séparées entre elles par les limites naturelles que la contrée leur offrait, et en vertu de cet instinct dont nous avons déjà parlé. Car les peuples primitifs ne se contentent pas, comme les nations civilisées, de ces frontières abstraites que l'œil ne voit pas gravées clairement sur le sol, et que l'esprit seul peut concevoir. Or, nous sommes ici encadrés entre deux États barbares ; cherchons donc à nous séparer d'eux par des lignes qu'ils puissent, pour ainsi dire, toucher au doigt et à l'œil ; ce sont les seules qu'ils comprennent et respectent. Nous le devons ; car, en même temps que c'est notre intérêt, il se trouve aussi que c'est notre droit.

En appliquant ces principes à la frontière de l'Est, on ne sera pas embarrassé de la déterminer avec certitude et évidence, dans le cas où les prétentions réciproques seraient contradictoires. Nous avons l'essentiel : un point de départ incontestable au nord et des points d'arrivée incontestés au sud. L'espace intermédiaire sera facile à remplir : les populations d'un côté à l'autre de la frontière diffèrent assez de langage et de mœurs ; leurs territoires respectifs sont assez connus pour que l'on puisse arriver aisément à fixer ce qui appartient à Alger et ce qui appartient à Tunis : *Fedj-Mrao* ; *Ksar-Djabeur*, ruine romaine sur la frontière de Tunis, à hauteur de la source de oued Sidi-Youcef, plus bas oued Ouarr'a, et *Henchir-Ouimis*, ruine romaine dans un bois de sapin, contre la frontière de Tunis, déterminée en cet endroit par ce cours d'eau,

sont au nombre des points qui jalonnent cet espace intermédiaire.

Une seule et faible difficulté se présente. Les émigrations de quelques tribus tunisiennes sur notre territoire sont un fait de notoriété publique : par exemple, les Troud, dans l'oued Souf, les Nahed, auprès de la Calle. A Tunis, on a voulu édifier de vaines prétentions sur cette circonstance très-simple ; on a établi une véritable confusion entre ces tribus adventives et le sol qu'elles habitent. En septembre 1836, un officier tunisien, suivi d'une vingtaine de soldats, se présenta, armé d'une prétention de ce genre, pour percevoir le tribut sur les douars situés à l'ouest de la Calle. On lui fit reprendre poliment le chemin de la frontière. On fit bien, car si on eût toléré une pareille conduite, l'empereur Moula Abd el-Rahman aurait pu aussi envoyer des collecteurs dans le Hamza et la Mitidja, où campent des Arib, population originaire du Sahara marocain.

Nous ne nous serions pas aussi étendu sur ces questions de limites, si elles n'étaient traitées dans des ouvrages modernes et assez populaires avec une incroyable ignorance et des contradictions vraiment surprenantes.

Ainsi, nous lisons dans un volume publié en 1850 :

« Le cap Roso, ainsi que les territoires occupés par les tribus » des Merdars et des Anebbys, arrosés par deux petites rivières, » terminent de ce côté le territoire tunisien. » (*V. Univers pittoresque. TUNIS*, par Louis Frank et Marcel, page 22.)

Puis, dans le même volume, on lit : « A treize lieues environ, au » nord de l'île de Tabarque, où vient aboutir la frontière orientale de » l'Algérie, s'élève, etc. » (*ALGÉRIE*, par M. Carette, p. 9.)

Ainsi, dans un même ouvrage, on trouve que les frontières orientales de l'Algérie commencent près de Bône et aussi qu'elles commencent 100 kilomètres plus à l'Est, à l'île de Tabarque ! Car les noms défigurés de *Merdars* et *Anebbys*, donnés par M. le docteur Louis Frank, se rapportent aux Merdas et aux gens de Bône, ville que les Indigènes appellent *Anneba*, et dont les habitants sont par conséquent des *Annebi*. Quand on pense que cet ouvrage a été publié en 1850, c'est-à-dire vingt ans après la conquête, on ne peut excuser des contradictions aussi choquantes, des erreurs aussi grossières.

Toutefois, entre M. le docteur Louis Frank, ancien médecin du bey de Tunis, qui place nos frontières orientales auprès de Bône — renseignement géographique qu'il tenait sans doute de son au-

guste client — et M. Carette, qui, d'accord avec une tradition immémoriale et tous les bons auteurs, la fixe à 100 kilomètres plus à l'Est devant l'île de Tabarque, à l'embouchure de l'oued Zain, il ne saurait y avoir la moindre incertitude.

En somme, après avoir compulsé tous les écrivains qui ont parlé des limites de l'Algérie à l'Est, on trouve que ceux qui étaient en position d'être mieux informés, ceux qui se recommandent par la science, le jugement et l'exactitude s'accordent à placer à l'embouchure de l'oued Zain le point de départ de ces limites. Le témoignage de l'histoire, celui d'une antique tradition arrivée jusqu'à nous presque sans interruption, donnent le même résultat. On peut donc regarder la fixation de ce premier et très-important jalon comme un fait désormais incontestable. Ce sera, plus tard, à la diplomatie à lui donner une consécration politique.

LIMITE OCCIDENTALE. — Nous voici arrivé à la partie la plus importante de notre travail, à celle même qui nous a particulièrement excité à traiter la question des frontières. Nous devons répéter encore qu'il existe une délimitation écrite entre le Maroc et l'Algérie; que, dès-lors, il faut s'incliner devant le fait accompli, respecter l'autorité de la chose jugée. Mais, comme elle ne l'est, après tout, qu'en première instance, et que les circonstances peuvent amener un cas d'appel, il est bon de s'y tenir préparé. Les observations que nous allons développer auront donc pour unique but de démontrer ce qu'on aurait dû faire d'abord et ce qu'on pourra faire plus tard, si jamais des événements assez probables fournissaient une occasion légitime de revenir sur la fixation des limites.

Toutes les questions qui intéressent l'avenir de l'Algérie ne se sont pas encore nettement dessinées : s'il en est beaucoup de bien comprises, il y en a aussi que l'on entrevoit à peine, et d'autres dont on ne soupçonne même pas l'existence. Il nous a semblé qu'à cette affaire des frontières de l'Ouest se rattachait une de ces questions encore latentes (1), mais que le développement de notre autorité sur le pays et les aspirations croissantes de notre commerce feront surgir quelque jour. C'est ce qui nous a surtout décidé à traiter ce sujet.

Sous la domination romaine, le fleuve *Malva* (la Moulouïa) sépa-

(1) Il faut se rappeler que ceci a été publié en 1852.

rait la Mauritanie Tingitane (Maroc) de la Césarienne (Algérie occidentale). *Flumen Malva dirimit Mauretania duos*, dit l'auteur de l'*Itinéraire d'Antonin*, ce que Ptolémée et tous les géographes de l'antiquité s'accordent aussi à proclamer.

Plus près de nous, Léon l'Africain dit (p. 253) : « Le royaume de Tlemcen (Algérie occidentale) de la partie du Ponant se termine au fleuve Za et à celui de Maluïa (*Moulouïa*). » Il n'est pas un auteur de quelque poids en géographie africaine qui ne reproduise cette délimitation.

L'histoire confirme parfaitement les assertions des géographes. En 1553, Salah-Raïs, pacha d'Alger, écrit au roi de Fez qu'il lui demande seulement de ne pas dépasser les montagnes de la *Moulouïa*, qui sont en face de Melilla et séparent le royaume de Fez de celui de Tlemcen. Le Chérif n'ayant pas tenu compte de cette recommandation, le pacha d'Alger le bat à deux reprises et s'empare de sa capitale. (V. Hæro, p. 67, au verso).

Dans un article intitulé *l'Algérie et le Maroc depuis 1830*, nous avons indiqué d'autres conflits entre les deux États voisins, conflits amenés par les mêmes causes. C'était toujours pour faire respecter aux Marocains cette frontière de la *Moulouïa* que les Algériens prenaient les armes ; et on a vu de quelles sanglantes défaites, de quelles profondes humiliations les Chérifs ont souvent payé leurs prétentions et leurs tentatives à cet égard.

C'est à une époque comparativement très-moderne que les Marocains, profitant de l'affaiblissement du gouvernement turc d'Alger, usurpèrent quelques portions de terrain à l'est de la *Moulouïa*. Encouragés par le succès, ils voulurent, pour ressusciter les prétentions des anciennes dynasties indigènes, profiter de l'anarchie qui se produisit au début de la conquête française. L'ascendant de nos armes et de notre diplomatie les ayant chassés de Tlemcen, ils se rabattirent à réclamer la Tafna pour frontière, tentative qui ne leur réussit pas mieux que l'autre. Ils ont néanmoins conservé quelque chose du territoire envahi par eux et n'ont pas repassé définitivement la *Moulouïa*. Malheureusement, un traité est venu en quelque sorte consacrer une partie de leurs empiétements successifs.

Mais, encore une fois, si jamais ils nous fournissent une occasion légitime de revenir sur cette fâcheuse délimitation, on n'oubliera sans doute plus que la *Moulouïa* est notre vraie frontière de l'Ouest : *Flumen Malva dirimit Mauretania duos*. On va voir pourquoi il importe de se le rappeler.

La nature a séparé profondément le Maroc de l'Algérie par des frontières évidentes : les Romains l'avaient si bien senti qu'ils rattachaient administrativement la Tingitane (le Maroc) à l'Espagne, tandis que le reste de l'Afrique septentrionale dépendait du proconsul d'Afrique. Cet isolement naturel a motivé, sous les dynasties indigènes, la distinction des deux royaumes de Fez et de Tlemcen, avec les mêmes frontières précisément qui existaient entre la Tingitane et la Césarienne (Algérie occidentale). On a vu, enfin, que le pachalik d'Alger avait aussi la Moulouïa pour frontière à l'Ouest. On ne saurait trop le répéter, un fait qui persiste ainsi pendant vingt siècles doit avoir en lui-même une puissante raison d'être et il constitue certainement un droit respectable que ne sauraient prescrire quelques usurpations récentes, arrachées à la faiblesse d'un gouvernement qui tombait en décrépitude et à l'ignorance, bien naturelle au début, du pouvoir qui lui a succédé.

La Moulouïa, d'ailleurs, sépare des populations tout-à-fait distinctes par leurs tendances et leurs habitudes. Le traité de délimitation, en ne tenant pas plus compte de ce fait que de notre droit immémorial, a eu des résultats assez singuliers qu'un seul exemple fera connaître (1).

La ligne frontière actuelle coupe en deux le territoire des Beni bou Saïd, tribu algérienne qui se trouve ainsi avoir un pied chez nous et l'autre chez le voisin. Chaque fois qu'une colonne française passe de leur côté, ils ne manquent jamais de venir réclamer auprès du commandant contre l'intolérable situation que le traité de délimitation leur a faite. Car, Marocains et Algériens tout à la fois, les Beni bou Saïd sont obligés d'aller sans cesse d'un Etat et d'une domination à l'autre, pour cultiver un champ ou pour faire paître un troupeau.

Le commandant de la colonne, qui n'en peut mais, passe naturellement outre ; et les Beni Bou Saïd attendent avec impatience une occasion nouvelle de reproduire leurs doléances.

Si le lecteur veut bien se donner la peine de suivre sur la carte, dans ses inconcevables sinuosités, la ligne idéale qu'on appelle notre frontière de l'ouest, il reconnaîtra un fait bien plus

(1) La critique que nous sommes obligé de faire ici ne remonte pas jusqu'aux honorables personnes qui ont préparé ce traité. La question d'Afrique était bien peu connue encore en 1844 et il n'était peut-être pas possible alors d'éviter l'erreur contre laquelle nous nous élevons.

étrange ; c'est que cette frontière, dans le Sahara, est presque sous le méridien d'Orléansville ; car, s'élançant vers l'est par un angle aigu des plus excentriques, elle vient toucher à El-Abiod des Oulad Sidi Chikh (Géryville) ! Ainsi la frontière du Maroc, qui sur le littoral — est à 320 kil. ouest du méridien d'Orléansville — se confond avec ce méridien dans le sud.

Par le fait de cette singulière délimitation, notre Sahara occidental se trouve réellement amputé : sa portion la plus méridionale agrandit le Maroc vers l'est, mais d'une manière purement nominale, car les sultans de l'ouest, qui depuis longtemps n'ont nulle autorité dans leur propre Sahara, ne sont guère en position de dominer dans le nôtre.

Comme une étrangeté en engendre une autre, Oran, privé de sa zone méridionale, au profit du Maroc, a pris celle d'Alger. Ainsi les oasis qui répondent réellement à la région centrale, ressortissent au bureau arabe de Tiharet. L'action de celui de Médea ne dépasse guère Lagouat, et on voit au-delà de cette limite, les provinces de Constantine et d'Oran se mettre en contact immédiat, au détriment de la sphère naturelle d'influence de la province centrale.

Nous nous sommes demandé, en étudiant cette convention des frontières, quel intérêt le Maroc pouvait avoir à nous enlever une partie de notre Sahara, lorsqu'il lui était impossible d'y obtenir la moindre obéissance. Nous croyons avoir trouvé l'explication de l'insistance de nos voisins à embrasser ce qu'ils ne peuvent étreindre. On va apprécier si elle est exacte.

Une des routes les plus commodes pour pénétrer fort loin dans le sud du Maroc est la vallée du Guir, rivière qui a ses sources adossées à celles de la Moulouïa, dans le pays des Aït-Aïache. Par cette voie, on atteint la partie méridionale du Touat c'est-à-dire le 27° degré de latitude, — en cheminant presque toujours dans un pays arrosé, cultivé et habité.

On doit bien remarquer que le voyageur qui a choisi cette direction, n'entre dans le pays de la soif et de la solitude, qu'au 27° parallèle ; tandis que s'il prenait celle qui est à peu près sous notre méridien, il y entrerait dès Lagouat, vers le 34° degré de latitude. Par la route du Guir, on a donc 800 kilomètres environ de plus en bon pays. Les vallées du sud de l'Atlas marocain se prolongent presque toutes ainsi à des grandes distances dans le Désert ; il n'en est malheureusement pas de même pour celles qui, descendant de l'Atlas algérien, suivant une direc-

tion méridionale : ou elles s'infléchissent brusquement vers l'est, ou elles se perdent après un faible parcours dans les sables ou dans des chot.

En un mot, le Désert réel se rencontre à 400 kilomètres au sud, pour celui qui part de la côte algérienne, et il ne se présente qu'à environ 1,200 kilomètres, si l'on part du littoral marocain, qui est d'ailleurs lui-même plus au sud que le nôtre.

Si donc la Moulouïa et le Guir traçaient les deux extrémités de notre frontière occidentale, nous aurions le côté oriental de la vallée de cette dernière rivière, et nous participerions au bénéfice de cette meilleure de toutes les routes de l'Afrique septentrionale pour se rendre dans l'intérieur. Nous n'avons pas compris de quelle importance il était de mettre le Guir entre nous et le Maroc au sud, mais il est bien possible que cet État ait pensé à nous en éloigner. En repoussant la frontière de notre Sahara occidental jusque sous le méridien d'Orléansville, contre tout droit et toute raison, nos voisins ont réussi, par le fait, à nous éloigner de la vraie route du Soudan. S'ils ne l'ont pas fait à dessein, on avouera que le hasard les a fort bien servis.

La question des communications avec l'intérieur de l'Afrique n'est pas encore ici (en 1852) une chose d'actualité, il est vrai ; mais il suffit qu'elle puisse le devenir un jour, pour qu'il soit sage de s'y préparer de longue main, et, surtout, de ne pas se créer gratuitement des obstacles à une bonne solution. La prévoyance vulgaire, qui suffit au commun des mortels, ne convient pas aux hommes de gouvernement, qui doivent porter leurs regards aussi loin que possible dans l'avenir, et ne pas les circonscrire sur le moment présent.

Envisagée à ce point de vue, que nous croyons exact, on avouera que l'affaire de la délimitation occidentale acquiert une assez grande importance. Aussi, nous désirons vivement que ce que le cadre restreint d'un article de journal nous a permis d'en dire, puisse attirer l'attention des hommes compétents, et faire passer dans l'opinion publique un peu de la conviction qui nous anime à cet égard.

A. BERBRUGGER.

MAUSOLÉE D'AT BOU

Vallée d'oued Sah'el.

Dans les premiers jours de janvier, je venais de franchir, non sans peine, les neiges du Tizi Beurd ; et à travers les glaces du Jurjura, dont je gagnais le versant méridional, j'arrivai à la Zaouïa renommée d'Ichellaten (Chellata), un des centres religieux et scientifiques les plus renommés de l'Afrique septentrionale.

Après quelques jours passés dans ce sanctuaire du pouvoir théocratique de la famille de Sid Ali Chérif (1), je descendis au Bordj de Taza, situé sur les bords de l'Oued Sah'el, splendide résidence du Bache-Agha, dont l'hospitalité traditionnelle m'avait généreusement devancé à la Zaouïa.

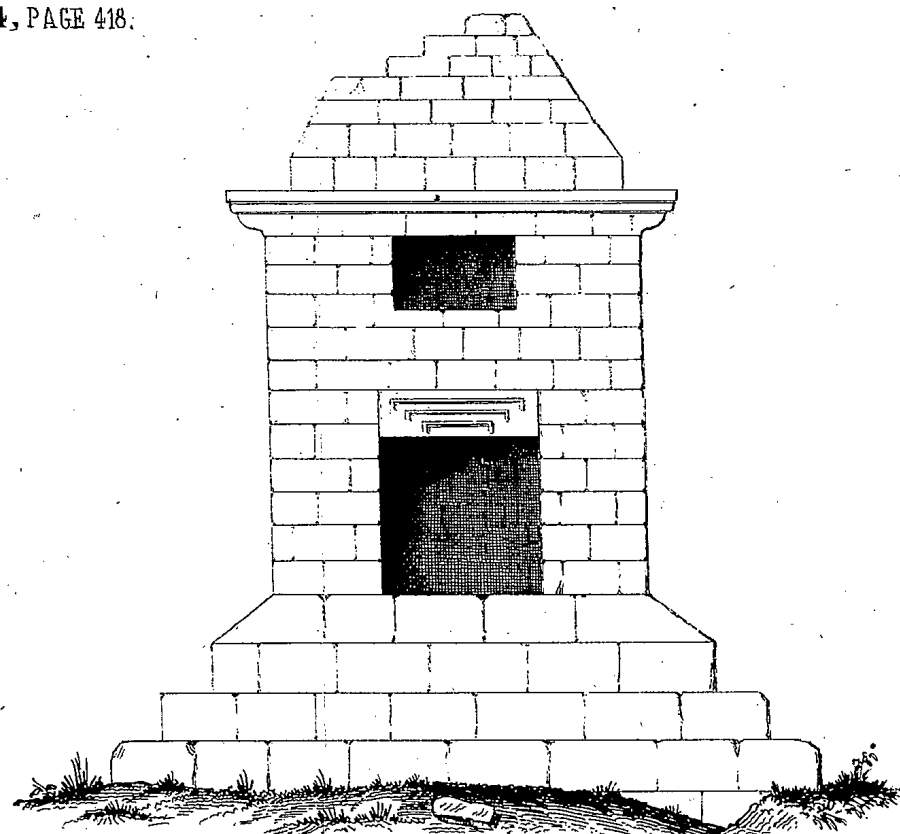
A peine a-t-on quitté les dernières maisons de la bourgade de Chellata, que l'on voit se dérouler le magnifique panorama de l'oued Sa'hel : les massifs montagneux des Beni Abbès, les contreforts des Beni Himmel, dominés au loin par les Babor, dont on aperçoit les cîmes à travers les nuages ; plus bas, les riches cultures des industriels Kabiles, puis l'oued Sa'hel roulant paisiblement, dans un lit large et accidenté, ses eaux, qui vont se jeter dans la baie de Bougie.

Plus près de nous, les indigènes montrent un flot assez élevé sorte de bizarre pain de sucre, situé au coude de la vallée, laquelle, sans doute, fut, à une époque géologique, le lit primitif d'un fleuve considérable : c'est le Djebel Akbou désigné sur quelques-unes de nos cartes sous le nom de Piton d'Akbou.

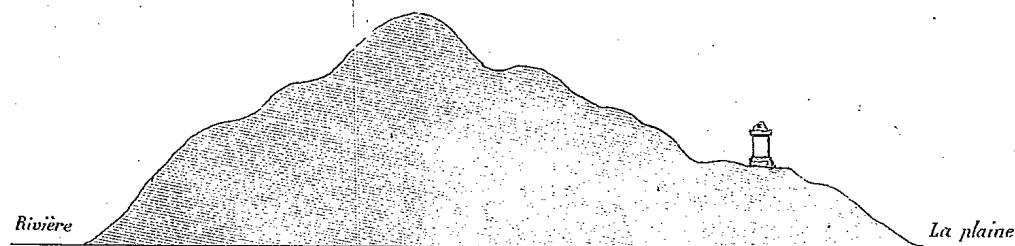
Sur le flanc Nord-Ouest de cette élévation, on aperçoit le dôme d'un de ces monuments qui, à dix-huit cents ans de distance, attestent, après mille bouleversements, la puissance de ce peuple romain qui justifiait si bien sa devise : « La plus grande gloire dans la plus grande domination..... »

Un de mes premiers instants de loisir, pendant mon séjour au Bordj de Taza, fut employé à visiter le piton d'Akbou, sur lequel les indigènes n'avaient pas manqué de me raconter mille mer-

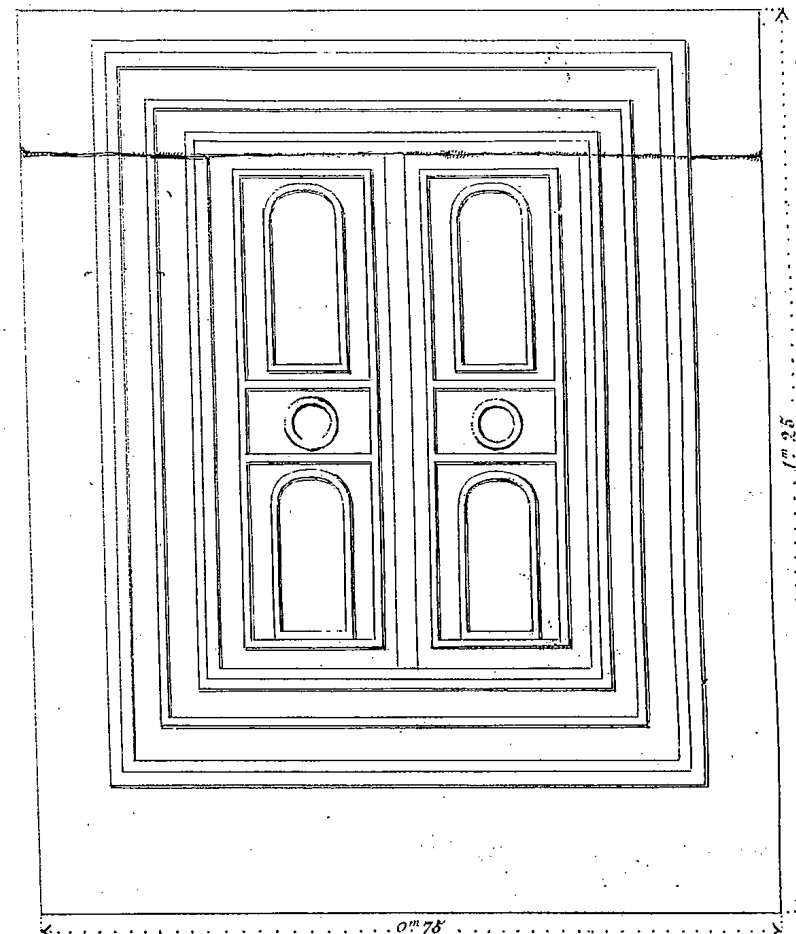
(1) Cette famille d'origine andalouse, comme toutes celles des marabouts, est dépositaire, depuis 450 ans environ, du pouvoir religieux, par extinction des héritiers directs du fondateur de la Zaouïa.



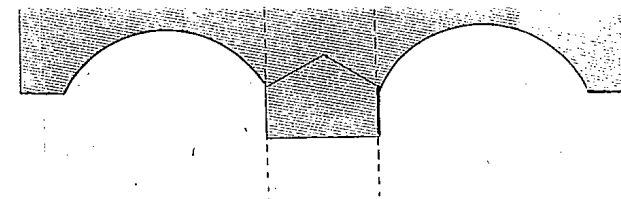
F.I. Monument funéraire d'Akbou.
Face nord.



F.H. Coupe du Djebel Akbou.
(Vallée de l'Oued Sahel)

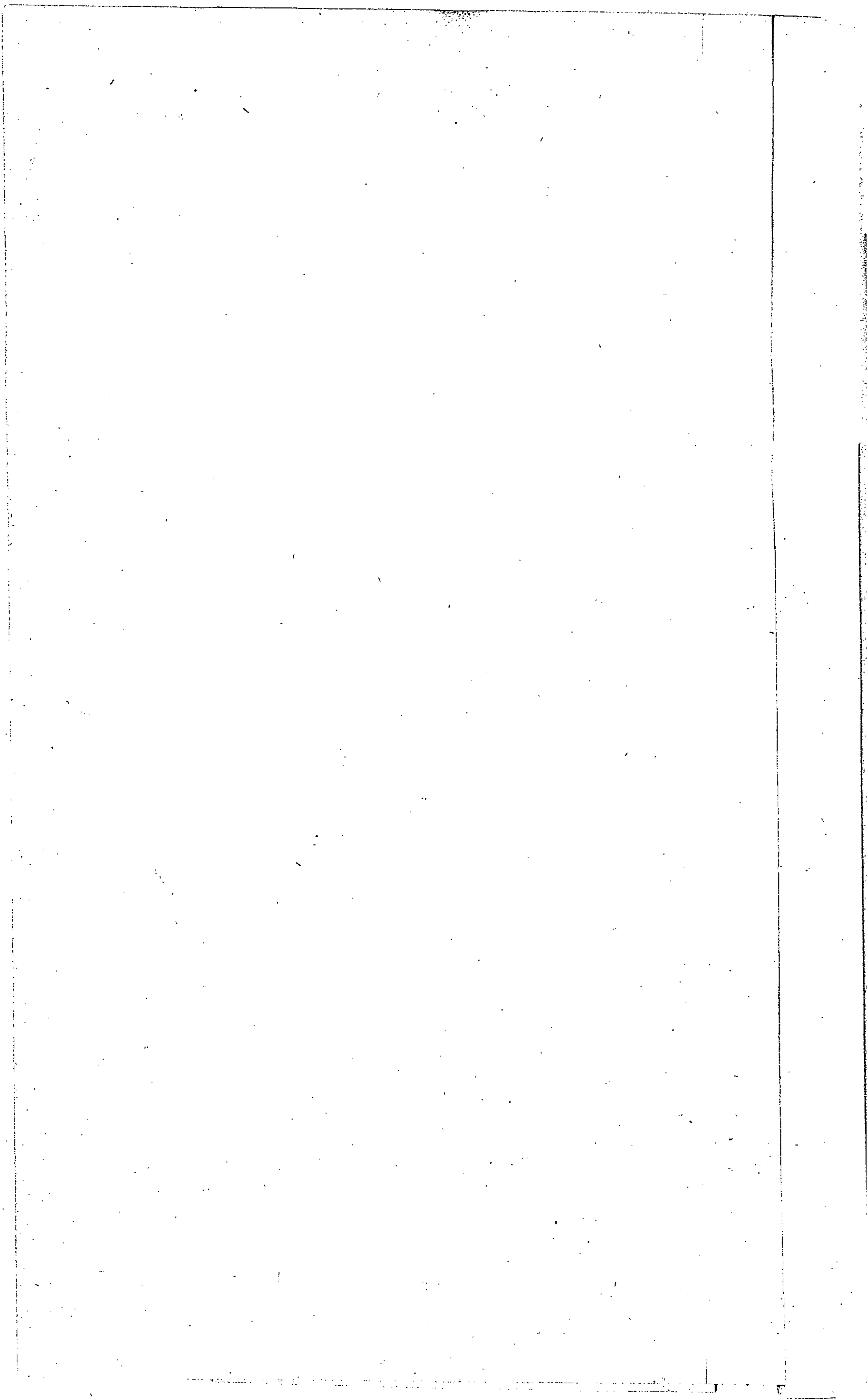


F.III. Ornementation de la face sud.



F.IV. Coupe de la paroi intérieure de la voute.





veilles et que je désirais d'ailleurs faire connaître à la Société historique algérienne.

La montagne d'Akbou est située près du coude formé par l'oued Sah'el et son confluent l'oued Adjeb, à environ un kilomètre de Taza et à deux du Bordj de Tasmât, en face des contreforts des Aït Aïdel.

Après avoir monté à travers les rochers et les broussailles, j'arrive au très-remarquable monument, but de mon excursion et dont le dessin fera un peu mieux comprendre une description esquissée dans une seule visite, écourtée d'ailleurs par un piquant froid de janvier.

L'édifice forme un carré régulier d'une belle architecture ; construit en porphyre granitique, taillé en cubes formant des assises soigneusement alignées, il présente cinq mètres cinquante centimètres de largeur sur chaque face et au centre, et une hauteur de treize mètres, depuis la première assise au-dessus du sol jusqu'au sommet du faite, aujourd'hui tronqué.

La face nord du monument présente une ouverture que j'appellerai, avec les indigènes, la Porte. Existait-elle autrefois ? Je ne le crois pas ; l'étude des autres faces le donne à supposer. En tout cas, une inscription placée au-dessus de cette porte, et dont l'encastrement profond est indiqué dans notre croquis, donne la certitude que c'était le principal côté.

Qu'est devenue cette inscription en caractères chrétiens (1) qui nous eût fixé sur l'origine de ce monument ?..... C'était une plaque de marbre blanc, qui servait de cible aux jeux des bergers. A force de coups de pierres, elle finit par être brisée, et les débris tombèrent épars sur le sol. Toutes mes recherches ont été infructueuses pour en retrouver les fragments. Cette perte regrettable a dû avoir lieu il y a peu d'années, car c'est du Bache-Agha que je tiens ces détails ; il se rappelle l'avoir vue en place.

Sur les trois autres faces, il existe une sorte de tablette de 1^m 25^c. de hauteur sur 0^m 75^c. de largeur, placée au centre, et dont le style et l'ornementation (fig III) m'ont paru rappeler sur une petite échelle les grands portiques déblayés par M. Berbrug

(1) Je reproduis l'expression d'un taleb en faisant observer que tout caractère non arabe doit nécessairement, selon lui, appartenir à des Chrétiens.

ger au Tombeau de la Chrétienne, dans la province d'Alger (1).

Ce sont des plaques d'une pierre d'un grain fin et serré, ornées avec la parfaite régularité qui caractérise le monument. Sur les parties unies, il existe des signes bizarrement tracés avec un mauvais instrument : je n'en signale pas moins ces traces grossières, car elles m'ont un instant préoccupé. Placé sous un certain jour, j'ai pu me demander si ces signes n'étaient pas des caractères Berbers ? Le temps sombre, le brouillard qui me permettaient à peine de tenir un crayon, s'opposaient à un examen plus attentif de faits assez douteux et qui avaient besoin d'être longuement observés.

De toutes façons, ces caractères (si caractères il y a) ont dû être tracés par des mains malhabiles sur cet édifice qui appartient à la meilleure main-d'œuvre.

Une des tablettes, celle de la façade, est brisée. Tout le reste, corniches, plinthes, est intact, sauf quelques assises de la partie supérieure, qui gisent au pied du monument. Il est supposable qu'ainsi que dans beaucoup de constructions de ce genre, les indigènes, dans un but cupide, avaient cherché à l'ouvrir par le sommet, dont la forme pyramidale leur offrait un accès plus facile.

Entrons dans l'intérieur, où les Mekhazenis, peu amateurs d'archéologie, ont allumé un feu de broussailles, autour duquel ils sont accroupis. Si la flamme me réchauffe à point, la fumée me gêne beaucoup et ce n'est qu'après quelques instants que je puis mesurer la muraille formée, comme je l'ai dit plus haut, de cubes réguliers de 50 c. en moyenne.

La voûte est d'une belle exécution : elle se compose d'un cintre en pierres de grand appareil, reposant sur les parois est et ouest, formées de deux arceaux (fig. IV), construits en pierre de grand appareil avec mortaises, et commençant sur la muraille qui a une hauteur de trois mètres. Le sol a été profondément fouillé à plusieurs reprises et jusqu'au roc.

Le petit monument découvert chez les Raten, près du Fort-Napoléon, par M. le docteur Leclerc, et décrit par lui dans ce

(1) Auprès de la maison de commandement du caïd des Issers Cheraga et à côté du Marabout Sidi Mohammed el-Bekkouche, M. Berbrugger a vu et dessiné un tombeau appelé *Kobr Roumia*, sur les cartes, et qui est tout semblable à celui que décrit M. Aucapitaine. — Note de la Rédaction.

recueil (1), me semble une copie exacte, bien que grossière, du monument d'Akbou, il en est de même d'une ruine signalée par M. le commandant Hanoteau, à Azerou n'Tizi, chez les Guechtoula.

Quelle était la destination de cet édifice d'Akbou, isolé, loin de tout poste romain ? Sa forme indique un édifice funéraire. Est-ce un mausolée élevé à un général tué dans quelque combat livré par les Romains aux tribus Quinquégentiennes du Mons Ferratus Ou peut-être, comme j'en ai émis l'idée pour l'Akbou des Beni Raten (2), ne serait-ce pas la sépulture de quelque grand chef indigène, bâtie par les Romains, pour honorer ou cimenter une de leurs alliances éphémères avec les turbulentes tribus du pays ? Opinion que certains *Castella* élevés pour des chefs Berbers et dont nous connaissons les positions, rendrait assez probable.

L'inscription qui eût pu éclairer nos doutes n'existe plus ; laissons donc aux érudits les commentaires et les hypothèses sur le monument d'Akbou (3).

Les environs du Djebel Akbou ne présentent aucune ruine, aucune trace d'établissement. A 500 mètres de distance, il existe une grotte naturelle, ou plutôt une excavation. C'est là que les Kabiles ont placé l'entrée du tombeau, lequel recouvre des cavernes remplies de trésors, gardés naturellement par des démons !

C'est à tort que, jusqu'à présent, des archéologues ont placé à Akbou les ruines du poste romain d'Auzum : il est un peu plus loin, dans la même direction, à Tablast, où se trouvent des ruines assez considérables, des pans de murailles, attestant un établissement militaire, l'ancienne colonie d'Auzum, qui surveillait les indépendants ancêtres des Mellikeuche et le cours du Flumen Nabar.

Zaouïa de Chellata, janvier 1860.

Le baron H. AUCAPITAINE

(1) J'en ai publié une nouvelle description dans la *Revue archéologique* de 1859. Plan. 307, f. 1.

(2) Car, chose remarquable, ces deux constructions portent le même nom, ce qui semble indiquer une destination analogue.

(3) Je ne connais sur le mausolée d'Akbou que trois lignes très-incidentelles d'un article de M. le capitaine d'Yanville, dans l'intéressant annuaire archéologique de Constantine, 1857. — M. Vaysettes l'a visité et je crois avant lui, le docteur Leclerc, lors de l'expédition des Beni Abbès.

EXPLORATION EN TUNISIE (1).

Autorisé par Son Excellence M. le Ministre de la guerre, et aidé du concours bienveillant de Son Excellence M. le Ministre de l'Algérie et des Colonies, je quittai Alger le 23 mars dernier, pour aller explorer la Régence de Tunis, tant au point de vue archéologique, qu'au point de vue de l'histoire physique du pays.

Après avoir visité Philippeville, Constantine, Guelma, Soukaras, Bône et autres centres importants de la province de Constantine, j'arrivai le 12 avril, à 5 heures du matin, en vue de Tunis ; à 6 heures, le *Clyde* jetait son ancre, la mer était calme et le ciel sans nuages me permettait de contempler un des plus riches panoramas de la Régence.

Une vaste étendue de pays comprise entre le village de Sidi Bou Saïd et le lac el-Behira, fixa mon attention.

C'est là que s'élevaient autrefois Carthage la Punique et la cité romaine. Quelques ruines échappées aux ravages du temps et des hommes sont les seuls matériaux dont nous pouvons disposer aujourd'hui pour reconstruire leur passé.

La chapelle St-Louis s'élance majestueusement sur le point culminant de la Byrsa ; c'est sur ce même emplacement que mourut le roi de France (1270), en prodiguant des soins aux pestiférés de son armée, campée devant Tunis.

Après avoir débarqué à la Goulette (où existent encore des traces d'un château fort bâti par Charles-Quint), je me rendis à Tunis ; la distance qui sépare ces deux localités est de quatorze kilomètres.

Plus tard, ceux qui me liront jugeront du bon accueil que je reçus de M. Léon Roches, notre représentant chargé des affaires

(1) La notice qu'on va lire n'est qu'un sommaire des travaux de M. le lieutenant Guiter en Tunisie. Un mémoire étendu, avec un atlas contenant des cartes et des dessins de toute nature, vient d'être terminé par notre collègue, qui est appelé à Paris pour le transmettre à M. le Ministre de la Guerre. — N. de la R.

de France à Tunis, et des bons offices que m'ont rendu tous les sujets français.

Je ne devais point prolonger mon séjour à Tunis. Le 14 avril, je me rendis à Carthage ; là, une chambre de la chapelle St-Louis fut mise à ma disposition par M. le consul général, pendant la durée de mes travaux.

Le 15, je commençai mes travaux topographiques, pendant que quelques indigènes fouillaient les points que j'avais signalés à leur attention, et qui devaient me servir pour la reconnaissance des anciens monuments de Carthage.

Le plan de cette localité, l'étude de la Byrsa, du quartier de Mégara, des ports de guerre (Cothon) et marchand, des anciens quais, des citernes publiques de la Malga, de celles situées au Nord-Est de Carthage ; l'étude des ruines d'une basilique, des thermes Gargiliens, du forum, du cirque, du théâtre, des divers temples, ainsi que de tous les anciens monuments placés à la surface du sol, me tinrent sur ce coin de terre pendant un mois et demi. Je ne pouvais plus m'en éloigner ; c'est qu'il en est de certains sites comme de certaines mélodies qui ont le privilège de captiver l'admiration.

Dévoré d'activité et d'impatience, je pris mon album et me rendis au Djebel Camart, au village de Sidi Bou Saïd, à la Marsa, à Douar-Chot, au Chikli, petite île située dans le lac de Tunis, à la Goulette ; et mes dernières heures passées dans cette partie de la Régence, furent consacrées à des travaux de sondage du lac Behira.

Ces travaux achevés, je parcoeurais alors le Bardo, la Mannouba, Ariana, les Sebkhass el-Rouan et el-Sedjoumi, l'Hammam Lif et ses thermes romains, la Mohammedia, Simindja, Zouggar, Zaghuan, ses sources, son temple, l'aqueduc qui amenait les eaux du Djebel Zaghuan à Carthage. A la solidité de sa construction, à ses pierres diamantées, unies par un ciment impérissable, on reconnaît facilement la main des romains.

Les vastes ruines d'Utina (Oudna), ni celles d'Utique n'échappèrent point à mon examen. Cette exploration me valut bon nombre d'inscriptions, médailles, bas-reliefs, objets d'art et minerais.

Le 18 juin, par une belle matinée, je me dirigeai vers l'Est de la Régence, pour achever la carte que j'avais commencée sur l'ancienne Zeugitane ; j'étudiai, avec la plus scrupuleuse at-

tention; la péninsule Hermœum jusqu'à Hammamet, en passant par Rades, l'oued Milian, Soliman, sa riche plaine, Guerombalia et Doucha, villages arabes à cheval sur la route de Tunis à Soussa.

J'eus soin de prendre, là comme partout ailleurs, la nomenclature des pays que j'avais traversés, montagnes, rivières, ruisseaux, lacs, sebkhas et tribus, et des notes sur les mœurs et habitudes singulières des habitants.

Le 24 juin, je rentrai à Tunis avec une abondante moisson de dessins, estampages et autres objets curieux.

Le 26, je quittai de nouveau la capitale de la Régence pour me rendre à Soussa, par l'Hammam Lif, Guerombalia, le fondouk de Berloubita et Hercla. Entre ces deux derniers points et près d'une tour romaine, je vis pour la première fois, des traces d'une route romaine en béton, bordée de pierres plates sur champ. Cette route reliait infailliblement Putput à Horrea-Coelia, et faisait partie de la grande voie de Carthage à Sufetula de l'itinéraire d'Antonin.

Depuis Hercla jusqu'aux environs de Soussa, le pays est légèrement ondulé et pierreux, on ne trouve aucune trace de culture nulle part; tout y est d'une monotonie inconcevable.

Pendant mon séjour à Soussa, je fus parfaitement secondé dans mes opérations : M. le général Rechid m'aida de ses lumières, M. Espina vice-consul et membre de plusieurs sociétés savantes, et mon collègue de la Société Historique algérienne, me prêtèrent leur concours éclairé.

Je dois aussi bien de la reconnaissance à MM. le docteur Clément, Pierre Sacomman, Edouard Carleton, Henri Siccard ainsi qu'au Révérend Père Agustino de Reggio, président de la mission apostolique.

A Soussa (l'antique Adrumetum), je vis une magnifique collection de médailles consulaires en or et argent trouvées dans cette ville et aux environs; mais malheureusement enfouies dans des sacs, et par suite, perdues pour la science.

Je dois encore à la bienveillance accoutumée de M. le général Rechid, une magnifique collection de poteries romaines.

Soussa est riche en sites pittoresques et en beautés de toute nature.

M. Espina, vice-consul, m'apprit à connaître toutes les richesses archéologiques du pays.

Pendant cette tournée, je fis d'abondantes moissons ; je reconnus Soussa pour l'Adrumetum des anciens (1) ; j'ai levé et dessiné le brise-lames du port ancien que le savant docteur Shaw ne put voir ; j'ai dessiné la batterie de Ras el-Bordj, sentinelle avancée de la cité moderne, ses anciennes citernes, un hypogée circulaire taillé dans le roc, de vastes routes souterraines creusées dans le tuf et de nombreuses ruines.

Le 30 juin, je quittai Soussa pour retourner à Tunis. Il serait long d'énumérer et de décrire les ruines considérables que l'on rencontre à droite et à gauche de la route.

Comme ce voyage m'avait beaucoup fatigué, je crus devoir m'arrêter quelque temps à Tunis, pour mettre au net quelques-uns de mes travaux et parcourir encore une fois ses environs.

Le 20 juillet, je partis pour le Kef (accompagné d'un hanba et de mon domestique), afin de faire un travail géographique, physique et descriptif de la Medjerda (le Bagrada des anciens) et de sa vallée, de dresser une carte donnant le tracé du fleuve depuis sa source jusqu'à son embouchure, de faire connaître ses principaux affluents, les villes, villages et localités qui se trouvent dans le bassin de ce fleuve, d'esquisser les mœurs, les habitudes de certaines tribus tunisiennes et enfin de recueillir des renseignements sur les produits du pays.

Dans cette tournée, je ne pouvais perdre de vue l'étranglement que franchit la Medjerda, au-dessus de Testour et du confluent de l'oued Siliana et de l'oued Tiboursek, qui m'avait été signalé par M. Berbrugger, président de la Société historique algérienne, et par M. Mac-Carthy.

Si cette longue excursion à l'Ouest de la Régence fut très-pénible à cause des chaleurs accablantes qui se firent sentir pendant toute la durée de mon voyage, je dois dire aussi qu'elle me donna de bien beaux résultats.

Je possède plus de 20 cotes d'élévation de diverses montagnes de la Régence, grand nombre d'inscriptions, médailles, dessins de temples, monuments romains et d'une église chrétienne, des vues de Tebourba, Medjez el-bab, Slouguia, Testour, Tonga, Tiboursek, El-Mest (Musti), le Kef et autres points importants.

(1) Notre honorable correspondant veut dire ici qu'il vérifia cette synonymie pour son instruction personnelle, car il n'ignore pas qu'elle est acquise à la géographie comparée depuis assez longtemps. — N de la R.

Pendant mes excursions je n'ai eu qu'à me louer des indigènes de la Tunisie ; les habitants de ce pays ne sont pas si farouches qu'on nous l'a voulu persuader jusqu'ici. Ils n'ont de barbare que le nom seulement.

Alger, 4 septembre 1860.

A. GUÏTER.

CAMPAGNE DE KABILIE, EN 1850.

ROUTE DE SÉTIF A BOUGIE.

CRAP. I^{er}. Départ de Sétif. — Commencement de la route. — Entrée chez les Beni-Ourtilan.

Une ordonnance ministérielle venait de rattacher Bougie à la subdivision de Sétif. Une route muletière entre ces deux points était le complément obligé de cette mesure.

La route devant traverser des populations d'une soumission douteuse et côtoyer des tribus insoumises, il fallait s'y montrer en nombre. Deux bataillons de zouaves, le 1^{er} et le 2^e, quittaient Blida, le 16 avril 1850, pour se rendre à Sétif. Un bataillon de chasseurs à pied les accompagnait jusqu'à Sak-Hamoudi, quand il reçut inopinément l'ordre de rentrer en France.

A Aumale, la colonne se grossit d'un bataillon du 51^e, sous les ordres du colonel de Lourmel. Le 27 on arrivait à Sétif.

La subdivision était sous les ordres du général de brigade de Barral, qui devait prendre le commandement de la colonne expéditionnaire, augmentée de bataillons du 16^e et du 38^e de ligne et d'un bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Avec des contingents de chasseurs d'Afrique et de spahis, de l'artillerie emmenant quatre pièces de montagne, du génie, du train, etc., la colonne réunissait un effectif de quatre à cinq mille hommes.

Nous dûmes séjourner une quinzaine de jours à Sétif.

A défaut de la tradition, les ruines qui restent de l'ancienne Sétif suffiraient pour attester son antique importance. L'historien de Jugurtha se tait sur son compte. Comprise d'abord dans la Numidie, on en fit, à la date de 297, d'après M. Dureau de la Malle, le siège d'une nouvelle province qui, de son nom, prit celui de Mauritanie sitifiennne. Gouvernée par un *præses*, cette province était la moins considérable des provinces d'Afrique (1).

Sétif dut souffrir de l'invasion des Vandales. Les ruines qui s'y voient encore attestent un bouleversement antérieur à leur édification : au milieu des taillis se voient des pierres moulées ou chargées d'inscriptions. Le fort fut sans doute construit par les Byzantins.

Au quatorzième siècle de notre ère, Sétif était encore, dit Aboulféda, une grande ville, et même, ajoute-t-il, les arbres fruitiers y étaient abondants. Mais, deux siècles plus tard, Léon l'Africain nous parle de la décadence de Sétif, où les Arabes n'ont laissé que cent maisons habitables. Cette décadence ne fit que s'accroître, car lors de notre installation, Sétif ne présentait plus que des ruines considérables mais inhabitées. Nous nous y établîmes en 1839.

Sétif est entourée d'un mur d'enceinte carré. Les ruines romaines en occupent la partie nord-ouest. Toute la portion septentrionale de l'enceinte est envahie par des établissements militaires : bel hôpital, attendant une aile nouvelle pour être complet, casernes, belles et nombreuses écuries, etc.

Sur les deux autres tiers de l'enceinte, à un niveau inférieur, s'élèvent les constructions civiles, coupées par des rues qui se croisent perpendiculairement.

La partie occidentale est la mieux habitée. On y remarque une grande place ornée d'une fontaine, aboutissant à la porte d'Alger, près de laquelle s'élève, d'une part le bureau arabe, d'un style moresque, et de l'autre une mosquée surmontée d'un élégant minaret et construite aux frais des indigènes.

Au pied du mur antique qui soutient le quartier militaire, est une place dont le centre est occupé par un tremble plusieurs fois séculaire, le seul représentant de cette végétation dont parle

(1) Un siècle plus tard, Théodose, au dire d'Ammien Marcellin, fit de Sétif le pivot de ses opérations dans la première phase de la guerre qu'il fit au rebelle Firmus.

Aboulféda (1) De nombreux nids de cigognes sont suspendus à ses rameaux. Le vieux tremble est en pleine décrépitude ; bientôt il tombera de vétusté ; du moins son souvenir se perpétuera dans cette place, à laquelle nous avons donné son nom, et dans un essaim de jeunes trembles dont nous l'avons entouré.

La population de Sétif est d'un millier d'habitants. Cette population ne peut que s'accroître depuis que nous lui avons ouvert un débouché par Bougie. Et puis, outre ses céréales, Sétif exportera aussi les produits du Hodna.

Sétif occupe la partie orientale d'un plateau qui reçoit plus particulièrement à l'ouest le nom de Medjana : c'est par excellence une terre de céréales. Très faibles aux alentours de Sétif, les accidents de terrain sont plus prononcés à mesure qu'on s'en éloigne. A l'est, le plateau confine aux Eulma de Bazer, dont il est séparé par une petite chaîne pierreuse. Au midi, se dressent le pic isolé du Braham et la chaîne du Bou-Taleb. À l'occident, on entrevoit à peine les montagnes de Mansoura et des Mzita, très éloignées. Au nord, la vue se porte sur les deux chaînes de l'Anini et du Magris, distantes seulement de quatre lieues. L'oued Bou-Sellam contourne Sétif pour aller se perdre dans l'oued Sahel, en courant d'abord vers le nord, puis brusquement à l'ouest.

Pas un arbre ne s'aperçoit aux environs de Sétif. L'œil ne s'arrête que sur des moissons. C'est, comme au temps de Salluste : *Ager frugum fertilis, arbori infecundus*.

Outre les moissons, il existe aussi de bons pâturages et nous n'avons pas été étonné, soit de voir le génie de Sétif entouré, dans un bas-relief antique, de deux cavaliers, soit de lire sur des inscriptions tumulaires les noms de plusieurs prêtres de Cérès.

Parmi les nombreuses voies romaines irradiées de Sétif, deux étaient à la destination de Saldæ (Bougie). Nous devons suivre à peu près le tracé de la plus occidentale.

Le 9 mai, nous nous mîmes en route sous les ordres du colonel de Lourmel, le général de Barral ne devant nous rejoindre que le surlendemain. Le 38^e de ligne avait commencé les travaux de route.

(1) Il faut se rappeler que ce journal de voyage a été écrit en 1850.—
N. de la R.

Le pays que nous traversions dans le sens du nord-ouest était monticuleux ; parfois la roche se présentait à nu. Les flancs et les sommets de ces petites collines étaient souvent pierreuses et dépourvues de végétation, mais le long des vallées grandissaient de belles moissons.

Nous rencontrâmes, pendant cette première journée, quatre ou cinq massifs de ruines romaines. L'un d'eux a pour centre un grand édifice en carré long, dont les parties basses en fortes pierres de taille, sont parfaitement conservées, et qui dut assurément être autre chose qu'un édifice privé.

Le long du Bou-Sellam supérieur, se dresse un petit rocher creusé de trois ou quatre excavations d'environ un mètre et demi de long sur un demi-mètre de profondeur et autant de largeur. La partie émergée pouvait être de quinze mètres cubes. On se disait que ces excavations avaient eu une destination funéraire.

Nous allons camper chez les Oulad-Nabet. Au fond d'une petite vallée, où conduit une pente assez raide, un ruisseau coulait d'est en ouest ; quelques tentes étaient dressées sur ses rives ; à l'ouest, on apercevait, à la distance d'une lieue, environ, sur le sommet d'une colline, un marabout resplendissant de blancheur, dont j'ai perdu le nom.

Le 10, nous gravîmes les pentes de l'Anini. Après avoir franchi le col, nous aperçûmes bientôt le grand bassin d'Aïn-Roua, où le 51^e nous avait précédés pour préparer la route. Un instant, on crut que la halte s'y ferait : une riche fontaine, un beau gazon, tout nous alléchait ; et puis des ruines s'étendaient au fond de la vallée. Mais nous ne devons nous arrêter qu'à trois lieues de là, dans le bassin des Ouled-Nemdil.

Nous glisserons rapidement sur ce point de notre route, que nous devons parcourir à notre retour.

Il était midi quand nous arrivâmes au bivouac ; aussi le soldat, fatigué, murmurait.

Le lendemain, on fit séjour ; le général nous rejoignit et nous nous fîmes prêts à partir le 12.

Nous reviendrons plus tard sur le bassin des Oulad-Nemdil : sa description et celle du trajet de ce point à Aïn-Roua nous paraît devoir être mieux placée à côté de la discussion que nous ferons du trajet probable de la voie romaine. Nous devons quitter le tracé de cette voie pour nous jeter à gauche vers les Beni-Orrtilân.

Le 12, on se dirigea donc directement à l'ouest, gravissant d'abord une éminence couverte de moissons, puis retombant sur des pentes assez tourmentées, schisteuses, couvertes de broussailles, d'un parcours difficile, qui nous conduisirent sur la rive droite de l'Oued Bou-Sellam, où l'on fit la grande halte. On traversa le Bou-Sellam et l'on vint camper sur sa rive gauche au point de confluence de l'Oued-Meguerba, venu du sud.

Ici, la vallée du Bou-Sellam est profondément encaissée; il en est de même de son affluent. Je montai sur le cap montueux qui se dresse au levant du point de confluence, pour embrasser d'un coup-d'œil l'ensemble du pays. Le Bou-Sellam décrivait un cours sinueux sur sa rive gauche, dans la direction du nord-ouest, s'étendait transversalement à une petite chaîne au sommet dentelé et portant un village sur chacun de ses quatre sommets assez brusques d'abord; les pentes se brisaient contre un gros contrefort baigné par le Bou-Sellam. A l'est, la chaîne se déprimait brusquement pour descendre à la rivière; et, dans le lointain, à travers cette dépression, j'entrevois déjà le pic aigu du Takentoucht. La chaîne se prolongeait à l'ouest par un mamelon couronné d'un arbre, dont les flancs étaient escarpés et déchirés par des éboulements.

Je demandai le nom de ces villages, on me répondit : Aqualeia. Plus tard, il me fut dit que leur proximité respective et leur position sur la crête rectiligne d'une même chaîne n'était qu'apparente.

J'allai visiter ensuite les hauteurs de la rive gauche de l'oued Meguerba. Elevées et à pente rapide, elles se creusent, du côté de la chaîne éboulée dont il vient d'être question, d'une large vallée dominée par des collines que couronnent deux ou trois villages; leurs maisons blanchies, les jardins et les massifs de verdure qui les entourent donnent à ces villages un aspect riant et pittoresque.

A mi-côte, je rencontrai d'abondantes roches de gypse, dont quelques-unes accusaient une exploitation récente, puis quelques petits cristaux de quartz hyalin.

Le lendemain, 13, laissant à droite l'oued Bou-Sellam, nous faisons d'abord l'ascension d'un immense demi-cône schisteux et à pentes rapides, adossé à un plus grand massif. La veille on avait dû pratiquer des rampes pour faciliter le passage des mulets. Nonobstant ces rampes, le soldat grimpait au plus court et arrivait au sommet, essoufflé, toussant et crachant.

A notre gauche, se dressait une crête rocheuse par fois taillée à pic, et dont nous suivions les flancs à mi-côte. Le sol, cependant, n'était point mauvais : malgré l'élévation, de nombreux genêts y croissaient, et les moissons étaient abondantes et bien nourries.

A droite, se creusait un profond ravin, bordé par des hauteurs plus escarpées, plus rocheuses, plus sauvages, plus rarement semées de moissons : elles semblaient se prolonger de celles que nous avons vu porter les villages d'Aqualeia : deux ou trois petits villages s'y voyaient aussi. Le torrent qui coule au fond du ravin me fut dit plus tard être le Zefradj.

Nous apercevions toujours, dans le même sens, au Nord, le pic du Takentoucht et les sommets dentelés du Bouandag et du Kandirou, qui lui font suite.

En portant le regard en amont, on apercevait un pays moins nu, sur la rive droite surtout, où se voyaient quelques arbres clairsemés. Une pente assez raide nous conduisit à la rive gauche.

Supérieurement, le torrent se bifurquait, et, dans l'angle de confluence, se dressait un immense rocher taillé à pic : issu par des pentes douces des hauteurs voisines, ses flancs étaient aussi moins abruptes. Le long de l'affluent du Zefradj, affluent dont nous longions le cours accidenté, la roche est en partie cachée par de grands chênes, qui doivent sans doute aux difficultés du terrain d'avoir été respectés.

Quelques jardins bordent la rive escarpée du torrent : plusieurs plantations de figuiers sont d'une date très récente.

Le massif que nous laissions de l'autre côté du torrent, est couvert de grands arbres : à droite le sol est aride et nu.

Des groupes de Kabiles assis sur les croupes que nous laissions à notre gauche, nous regardaient silencieusement passer. Il fallait s'en approcher ou les observer attentivement pour se dire que ces masses blanchâtres étaient des êtres vivants et non point des pierres de taille ou des futs de colonnes antiques fichés en terre.

Bientôt l'aspect du pays fut moins triste. On aperçut à gauche quelques villages ; les arbustes devenaient moins rares et nous allions les rencontrer en épais fourrés. Nous avons atteint le col.

L'horizon venait de s'agrandir. Nous étions alors à peu près

au centre d'un immense demi-cercle tracé par le cours du Bou-Sellam, ayant les Reboula à droite et les Beni-Brahim à gauche. A quelques kilomètres en avant de nous, se dressait le point culminant du massif du Reboula, croupe aux flancs boisés d'une épaisse broussaille. Nous ne plongeâmes qu'un instant dans la vallée du Bou-Sellam : laissant à droite les sommets du Reboula, nous marchions à mi-côte à travers les arbustes et dominant la large vallée des Beni-Ourtilan et les montagnes contiguës des Beni-Brahim. La plupart des villages de cette dernière tribu se découvraient. Leur aspect était riant et pittoresque ; perchés sur des mamelons, entourés de massifs de verdure et de moissons, ils étaient reliés entre eux par des routes nombreuses, tantôt suivant les crêtes, tantôt serpentant le long des pentes, entre deux haies rehaussées de grands arbres.

Après une longue et pénible course, on finit par s'arrêter sur les flancs du grand mamelon central. Il était près de midi : nombre de traînards suivaient la colonne, criant la fatigue et la soif. L'eau fut à peu près suffisante pour la grande halte.

La vue se portait au loin vers le sud. Dans la direction du sud-ouest, on me fit voir à l'horizon deux petits mamelons inscrits dans une grande courbe : c'étaient, deux mamelons du voisinage d'Aumale, et derrière eux s'élevait le Djebel-Dira.

A l'ouest, et près de nous, se dressait le Djebel-Agrou Iflan, dont nous allions nous approcher.

On se remit en marche, et bientôt nous vîmes les villages se multiplier autour de nous : je pris le nom de quelques-uns. Laisant à droite celui de Fentichilt, nous passâmes par le village d'Iril-Oufilla.

A mesure, nous apercevions plus distinctement la vaste courbe dessinée par l'Agrou-Iflan.

A gauche, à la naissance de cette courbe, se dresse un énorme rocher taillé à pic, au sommet déchiqueté et sur lequel nous ne tardâmes pas à distinguer des têtes humaines. C'étaient les femmes des Beni-Ourtilan, qui s'étaient réfugiées là-haut, pour attendre l'issue douteuse d'une invasion que leurs maris pouvaient combattre. Cependant, la population mâle était présente et se tenait en avant des villages pour nous voir passer. Cinq ou six villages étaient parsemés au pied de l'Agrou-Iflan. C'étaient, à droite : Tirilt-mtâ-Quonin, plus loin Irilt-Malek, et à gauche : Quaousrou, T'zionadou, Banou, etc. Je quittai un instant la colonne, pour

traverser le village de Tizionadou, le plus rapproché de la montagne. Les femmes, des vieilles, qui restaient encore, s'enfuyaient à mon approche; les hommes s'enquéraient de mes désirs et de mes intentions; l'un d'eux me fit regagner la route par un chemin de traverse plus court.

Depuis la grande halte, nous avons à peu près suivi une ligne horizontale, à travers un pays mamelonné, maigre et schisteux. Après avoir dépassé le massif des Reboula, nous replongions encore à droite sur la vallée du Bou-Sellam.

Nous descendîmes ensuite, longeant le pic de l'Azrou (1), par un chemin étroit, pierreux et resserré entre deux murailles, dues en partie à l'art et en partie à la nature. A droite, au pied de l'Azrou, se trouvaient quelques mauvais jardins, plantés de figuiers de pauvre apparence; à gauche, nous laissions le village de Qaouze, dont quelques maisons touchent à la route.

On fit une halte au village de Telmet, assis sur un plateau qui domine les parties basses de la vallée des Beni-Ourtilan. Quelques habitants se montraient. L'idée me prit de pénétrer à travers le pâé de maisons, et je m'appuyai contre le mur d'enclos d'une cour. Quelques femmes s'y trouvaient, ne sachant si elles devaient se cacher ou se faire voir. Elles finirent par s'approcher, s'approchèrent de moi, s'émerveillèrent de mes lunettes et s'ébahirent en voyant que je pouvais les quitter et les reprendre à volonté.

Après une course descendante de deux ou trois kilomètres, on établit le camp autour du village d'Araça ou Beni-Quetran (2). Nous étions au centre des Beni-Ourtilan.

D. LECLERC.

(A suivre)

(1) Il faut lire *Azrou*, au lieu d'*Agrou*, partout où ce nom de montagne se trouve employé précédemment. — N. de la R.

(2) Ce paraît être le village que M. Carette appelle *Agni Ketran* et *Tala Ketran*. — N. de la R.

Revue afr. 4^e année n° 24.

UNE EXPÉDITION ROMAINE INÉDITE.

Les travaux de terrassement exécutés pour la construction de la nouvelle église de Bougie, par M. Latour, notre collègue de la Société historique algérienne, ont produit quelques découvertes archéologiques, dont la plus intéressante est assurément l'inscription que nous allons placer sous les yeux du lecteur.

M. Latour en avait adressé un estampage, il y a déjà deux mois ; mais cette épreuve, enfermée dans une malle, alors que le papier était encore humide, subit les désastreux effets de la pression des objets environnants : les lettres s'effacèrent presque entièrement ; et tout ce qu'on pouvait y reconnaître, c'est que le document devait avoir une certaine valeur historique.

Un second estampage vient de nous être envoyé de Bougie par un autre collègue : si celui-ci, dans quelques-unes de ses parties, n'est pas beaucoup plus lisible que l'autre, sans doute c'est parce que le monument original est lui-même plus ou moins fruste en plusieurs endroits. On s'en aperçoit aux lacunes et aux erreurs de la copie qui a été jointe à l'estampage. Cette copie est pourtant l'œuvre d'une personne instruite et intelligente ; mais obligée d'opérer à la hâte et n'ayant pas une habitude suffisante des documents épigraphiques, ni le terme de comparaison qui nous a été d'un grand secours, elle devait errer plus d'une fois devant une pierre maltraitée par le temps et qui ne laisse deviner qu'avec peine un texte déjà compliqué en lui-même.

Après avoir comparé et étudié avec soin nos deux estampages et la copie qui les accompagnait, voici la lecture que nous croyons pouvoir proposer :

IVNONI CETERISQ. DIIS
INMORTALIBVS GRATIAM
REFERENS QVOD COADVNA-
TIS SECVM MILITIBVS DDNN.
INVICTISSIMORVM AVGG.
TAM EX MAVRIT. CAES. QVAM
ETIAM DE SITIFENSI ADGRES-
SVS QVINQVEGENTANEOS

REBELLES CAESOS MYLTOS
ETIAM ET VIVOS ADPRE-
HENSOS SEDE PRAEDAS
ACTAS REPRESSA DESPE-
RATIONE EORVM VICTO-
RIAM REPORTAVERIT
AVREL. LITVA V.P.P.P M.CAES. (1)

TRADUCTION :

« A Junon et aux autres divinités immortelles !

» En reconnaissance de ce que, après avoir réuni autour de soi
» les soldats de nos seigneurs, les invincibles Augustes — tant ceux
» de la Mauritanie Césarienne que ceux aussi de la Sitifiennne —
» il a attaqué les Quinquégentiens rebelles, en a tué un grand
» nombre, en a ramené beaucoup, pris vivants, a fait du butin dans
» leur pays ; et, leur tentative désespérée étant réprimée, a rem-
» porté la victoire ;

» Aurelius Litua, homme perfectissime, gouverneur civil de la
» province de Mauritanie Césarienne (a élevé ce monument). »

Le musée central d'Alger possède, sous le n° 74, une autre dédicace du même personnage ; nous l'avons découverte à Cherchel, au mois d'avril 1840. Il est nécessaire d'en donner ici la traduction avant d'entreprendre de commenter l'autre :

« A Jupiter très-bon, très-grand et aux autres dieux éternels,
» en reconnaissance de ce qu'après avoir *razé* entièrement, *erastis*
» *funditus*, les Barbares transtagnants et fait un heureux butin :
» sain et sauf, avec tous les soldats de nos seigneurs Dioclétien et
» Maximien, Augustes, je suis revenu ; moi, Aurelius Litua, homme
» perfectissime, gouverneur civil de la province de Mauritanie
» Césarienne, j'ai volontiers dressé cet ex-voto. »

Dans l'inscription que nous avons découverte à Cherchel en 1840, comme dans celle qui vient d'être trouvée à Bougie, il s'agit d'un fait de même nature — une expédition militaire — où le même personnage — le gouverneur civil et militaire de la Mauri-

(1) La typographie locale ne nous fournit pas les moyens de reproduire les lettres liées ; et nous nous dispenserons de les indiquer ici ainsi que d'autres détails minutieux qui auront leur place naturelle dans un travail spécial sur la Kabylie romaine.

tanie Césarienne — joue le rôle principal. Nous disons « gouverneur civil *et militaire* », parce que les circonstances indiquent qu'il cumulait les deux fonctions, bien que le lapicide n'ait pas joint le titre de *Dux* (général) à celui de *Praeses*, pas plus dans l'inscription de Cherchel que dans celle de Bougie.

Avant de discuter la date de cette dernière dédicace et les faits qu'elle rappelle, il faut récapituler les événements africains de l'époque. La sécheresse et les lacunes des annales contemporaines n'abrègeront que trop cette besogne.

A peu près en même temps que les Maures de la Tingitane se battaient entre eux (289 de J.-Ch.), les *Quinquégentiens* — mentionnés dans l'inscription de Bougie — quittent la Cyrénaïque (291), région de la Tripolitaine, qui s'appelle aujourd'hui *Djebel el-Akhdar*, ou montagne verte, pour venir se jeter sur la partie orientale de la Mauritanie Césarienne. A cette même époque et dans ce même pays, un Julianus aspirait à l'empire.

L'année suivante (292), Marcus Julius étant proconsul d'Afrique, cette province passe sous les ordres de Maximien Hercule, qui se trouve avoir dans son commandement l'Italie, l'Afrique et les îles adjacentes.

En 293, les *Quinquégentiens* sont battus par les lieutenants impériaux.

Il était réservé à l'année 297 de voir le dénouement de cette guerre des *Quinquégentiens*, qui paraît avoir été bien rude, puisque l'empereur Maximien Hercule crut devoir la diriger en personne et qu'il fallut recourir à l'expédient héroïque de transplanter en masse cette population (1). Les conséquences ne furent pas moins remarquables que le fait lui-même : car c'est alors que la ligne de défense la plus méridionale paraît avoir été abandonnée et certains chefs-lieux militaires, celui d'Auzia, par exemple, reculés vers le Nord.

Les annales contemporaines rapportent à cette même année 297 l'augmentation du nombre des provinces d'Afrique, époque où la Sitifienne fut formée d'un démembrement de la Mauritanie Césarienne.

(1) Le panégyriste dit : « Il (Maximien Hercule) quitte les Gaules pour passer en Afrique, où il taille en pièces les armées des Maures rebelles » (les *Quinquégentiens*), assiège leurs châteaux et leurs forteresses, les déloge de leurs montagnes et de leurs rochers, les désarme et les transpose. »

Avec toutes ces données, nous pouvons aborder le commentaire de l'inscription de Bougie.

Cherchons d'abord à lui assigner une date. S'il est vrai que le démembrement de la Mauritanie Césarienne remonte à l'an 297, l'expédition d'Aurelius Litua contre les Quinquégentiens doit être postérieure à cette année, puisqu'il est question de la Mauritanie Sitifienne dans notre épigraphe, à propos de la composition de ses troupes. Mais alors, il faut admettre que ce personnage qui cumulait déjà les fonctions de gouverneur civil (*praeses*) et de général (*dux*) de la Mauritanie Césarienne, disposait aussi des contingents impériaux de la Sitifienne. Peut-être faut-il penser qu'il était d'usage de désigner par le nom de Sitifienne la partie orientale de la Césarienne, avant même qu'elle en eût été distraite administrativement ; dans cette dernière hypothèse, on devra placer notre expédition en 293, époque où l'histoire dit que les lieutenants impériaux battirent les Quinquégentiens. Seulement, il faudra faire remarquer que, d'après le document épigraphique récemment exhumé à Bougie, c'est un seul lieutenant impérial qui a remporté cette victoire.

Nous ne faisons guère, on le voit, qu'énumérer des solutions, sans nous prononcer bien affirmativement en faveur d'aucune d'elles. Cette réserve nous est commandée par l'impossibilité d'aborder aujourd'hui, faute de temps, la discussion complète de ce point historique.

Nous avons parlé amplement des Quinquégentiens dans nos *Epoques militaires de la grande Kabilie* (pages 201, 210 et suivantes). Après leur émigration de la Cyrénaïque, on les trouve établis dans la grande Kabilie sur la partie du territoire que les anciens géographes assignent aux Nababes, entre Dellis et Bougie. On ne doit pas se dissimuler toutefois que des doutes assez légitimes planent sur le fait même de cette émigration et de cet établissement. Ces doutes naissent surtout de l'expression par laquelle on désigne ces peuplades : Quinquégentiens, en effet, n'est pas un ethnique, mais un mot qui indique une association de cinq tribus (*quinque gentes*), or, on conçoit qu'une pareille expression a très-bien pu s'appliquer à plusieurs groupes de tribus.

Ce rapide examen, où les questions sont plutôt indiquées que résolues, par les motifs exprimés plus haut, démontre au moins que la dédicace d'Aurelius Litua est d'une importance assez

grande. C'est en rassemblant religieusement toutes ces pages historiques gravées par les anciens sur le marbre et la pierre, que l'on arrive à reconstituer l'histoire, encore si peu connue, de ce pays sous la domination romaine. M. Latour a donc rendu un véritable service à la science en s'empressant de signaler un document précieux à la Société historique algérienne. Nous voudrions, en adressant un remerciement public à notre autre correspondant, pouvoir citer ici son nom ; mais, avec l'esprit étroit de clocher qui domine un peu trop en Algérie, nous craindrions de lui susciter des ennuis dans sa province, si nous levions le voile de l'anonyme.

Nous nous apercevons, en terminant cette notice, que nous n'avons pas suffisamment insisté sur le cumul des fonctions civiles et militaires dans la personne d'Aurelius Litua, qui, bien que *praeses*, c'est-à-dire gouverneur civil, exerce en même temps le commandement des troupes. Nous savions déjà, par la *Notice des dignités*, que le *dux*, ou général de la Mauritanie Césarienne, était, en outre, le *praeses* de cette province. L'inscription que nous venons de commenter offre l'exemple d'un *praeses* qui remplit aussi l'office de chef d'armée. C'est un fait assez curieux et sur lequel il convenait d'appeler l'attention du lecteur.

A. BERBRUGGER.



HISTOIRE

DES DERNIERS BEYS DE CONSTANTINE,

Depuis 1793 jusqu'à la chute d'Hadj Hamed (1).

AHMED et-TOBBAL,

1223-1808.

Son cachet porte pour légende : Ahmed Bey ben Ali,
avec la date 1225.

Ahmed et-Tobbal, Turc de naissance, habitait depuis longtemps Constantine, lorsqu'il fut appelé par la confiance du pacha au gouvernement de la province. Les circonstances étaient critiques. Quinze jours d'un règne de débauches et de lapidations avaient causé un déficit énorme dans les finances ; le makhzen était mal composé ; la discipline militaire s'était considérablement relâchée ; enfin, des idées d'insurrection fermentaient sourdement dans les tribus. L'intelligence, l'activité et la fermeté du nouveau bey, surent remédier à tout.

Bien que la milice eût elle-même livré au tranchant du glaive la tête de l'usurpateur, cause première de tous ces désordres, elle n'en affectait pas moins des airs d'indépendance, et il était à craindre que si l'on ne prenait des mesures sévères pour réprimer cette tendance à la révolte, elle ne se portât bientôt à de nouveaux excès. Le pacha, malgré le pardon général qu'il avait accordé, donna secrètement l'ordre à Ahmed et-Tobbal, ordre auquel on peut croire que ce dernier n'était pas étranger, de faire mourir un certain nombre de soldats restés dans la province et qui passaient pour les principaux instigateurs du complot. Cet ordre reçut son exécution immédiate et il fut la cause de la mort du pacha Ahmed, (2) auquel la milice algérienne ne put

(1) V. les numéros 14, 15, 16, 20 et 21 de la *Revue*.

(2) A la nouvelle de cet ordre, cinq cents hommes de la milice d'Alger se précipitent vers le palais, somment la nouba de leur ouvrir les portes et se répandent en poussant des cris de mort, dans tous les étages. Le dey s'était retiré dans la maison de sa femme, qui était attenante au pa-

pardonner d'avoir fait massacrer ses frères d'armes, on doit reconnaître qu'il exerça la plus heureuse influence sur les destinées de la province (1).

Tranquille de ce côté, Ahmed et-Tobbal s'occupa de réorganiser le makhzen, en remplaçant par des hommes nouveaux les fonctionnaires qui s'étaient le plus compromis pendant les derniers événements. Il tourna aussi ses vues du côté des finances, et, grâce à une administration sage et à une surveillance active, exercée sur tous les employés, les caisses du trésor s'emplirent vite. Le 17 mai de l'année 1225 (1810), son khalifa arrivait à Alger chargé du denouche et de nombreux présents pour tous les membres du divan.

Cependant, le différend qui avait armé l'une contre l'autre les deux cours d'Alger et de Tunis, existait toujours. Une suite de succès et de revers éprouvés tour à tour, ne constituait pour aucune d'elles une suprématie définitive, et pourtant ni l'une ni l'autre ne semblait disposée à reprendre les armes. Les deux partis se décidèrent à en venir à un arrangement pacifique. Des négociations s'ouvrirent à ce sujet : le bey de Tunis envoya demander la paix, offrant de payer les redevances comme par le passé. Ahmed-Pacha avait de plus hautes prétentions ; toutefois, cédant aux circonstances, il accorda ce qui lui était demandé, remettant toute entreprise à une autre époque. La mort ne devait pas lui permettre de réaliser ce projet.

Ainsi s'apaisa pour quelque temps cette guerre de rivalités, à laquelle la France, en se substituant à l'un des partis, devait un jour mettre un terme.

Ahmed et-Tobbal continua à administrer la province avec beaucoup de sagesse ; et il régnait déjà depuis deux ans et demi, lorsqu'arriva d'Alger l'ordre de le mettre à mort. Il avait fourni quelque temps auparavant au juif David Bacri trois chargements

lais ; il chercha à s'échapper au moyen des terrasses ; mais un soldat l'ayant aperçu, lui tira un coup de fusil qui l'atteignit dans la poitrine et le renversa. Il lui coupa ensuite la tête et jeta le corps dans la rue.

Ceci se passait le 7 novembre, 1808. Son successeur fut Ali-Khodja el Gazoul.

(1) Le vrai surnom de ce pacha est *Rassal*, ou laveur de cadavres. Il avait été employé à la mosquée de Ben Kemkha, qui se voyait autrefois rue Bab el-Oued, en face de l'Eglise Notre-Dame-des-Victoires. — Note de la Rédaction.

de blé. Le successeur d'Ali-Khodja, Hadji-Ali, l'un des deys les plus ombrageux et les plus sanguinaires qu'ait eus la régence, après avoir fait décapiter ce même Bacri, fit subir la même peine à tous ceux qui avaient eu des relations avec ce juif, Ahmed et-Tobbal, malgré ses services, ne put échapper à cette injuste condamnation. Il fut étranglé et eut pour successeur Naaman-Bey.

NAAMAN-BEY

1226-1841.

Son cachet porte pour légende : Mohammed Naaman-Bey ben Ali, avec la date 1226.

Mohammed-Naaman, ancien Khalifa d'Abd-Allah-Bey et gendre de Zerg-aïno, suivit la politique à la fois ferme et équitable de son prédécesseur et sut comme lui maintenir la tranquillité dans la province. Il profita de ce calme intérieur pour engager le divan à revendiquer ses anciens droits sur la régence de Tunis, et les hostilités entre les deux pays, un instant suspendues, ne tardèrent pas à recommencer. Un événement inattendu en hâta l'exécution.

Le raïs Hamido (1) que l'on pourrait ranger au nombre des marins célèbres, si le courage et l'habileté consacrés à des œuvres de piraterie pouvaient donner la célébrité, venait de rentrer au port d'Alger avec sa division augmentée d'une frégate de 38 canons enlevée aux tunisiens. Cette brillante capture acheva de relever l'enthousiasme des Algériens, et le pacha s'empressa de déclarer la guerre à Tunis, après en avoir adressé la notification à toutes les puissances amies. Sur ces entrefaites, un capidji-bachi arriva tout-à-coup de Constantinople, avec ordre de ne rien négliger pour rétablir la bonne harmonie entre les deux régences. Après de nombreuses explications, le capidji ajouta que si l'on ne se rendait pas au vœu du Grand Seigneur, il considérerait désormais les Algériens comme rebelles, et leur fermerait ses ports du levant.

(1) Hamido était d'origine maure et prenait le titre d'amiral. Attaqué le 17 juin 1845, par un vaisseau américain, que commandait le commodore Decature, il fut tué d'un coup de boulet, en face du cap de Gate. La frégate de 46 canons qu'il montait, fut prise avec les gens de l'équipage. La mort de ce raïs causa un deuil général à la ville d'Alger. — V. la biographie de ce corsaire, par M. Devoux, fils.

Retenu par cette menace, Hadji-Ali, se décida à envoyer une personne du divan à Tunis, pour présenter au bey Hamouda-Pacha son ultimatum : il demandait la continuation de l'ancien tribut ; la destruction du château du Kef, et exigeait en outre que le pavillon de Tunis ne fût hissé qu'à demi-mât, comme on le faisait autrefois. Le bey ne voulut point souscrire à ces conditions humiliantes, et le capidji partit sans avoir rien obtenu.

La guerre se continua donc : Hamido sortit à la tête d'une flotte formidable, pour aller former le blocus de Tunis, par mer, tandis que les troupes de terre se disposaient à entrer en campagne. De son côté, Hamouda Pacha, profitant d'une révolte du bey d'Oran, venait de faire irruption sur le territoire de Constantine. Naaman-Bey se mit le premier en marche ; mais il dut bientôt céder le commandement à Omar, agha d'Alger, qui ne tarda pas à arriver à la tête de son camp. Les premières opérations ne furent pas heureuses, et le chef algérien écrivit au dey, qu'il se trouvait beaucoup de français parmi les Tunisiens, auxquels ils avaient apporté des armes et prêté l'appui de leurs bras. Après avoir d'abord essayé d'entrer en arrangement avec le pacha, dont les propositions lui parurent humiliantes, l'agha préféra continuer la guerre et voulut attaquer le Kef. Un camp de cent tentes, placé devant le fort, le défendait. Les Algériens furent battus et perdirent beaucoup de monde. Plusieurs des principaux chefs restèrent sur le champ de bataille et les troupes, découragées, demandèrent à rentrer à Alger. L'agha se mit en route pour la capitale ; mais, persuadé que sa défaite provenait de la trahison de quelques cheikhs arabes, il en fit auparavant décapiter quelques-uns, avec 260 kabiles ou arabes qui l'attendaient au passage, et dont il se méfiait. Ainsi se termina cette campagne, qui ne fut point à l'honneur des armes algériennes.

L'année suivante, 1814, Hamouda-Pacha mourut, laissant la couronne à son frère Osman-Bey, qui, après trois mois de règne, fut supplanté par son cousin Mahmoud-Pacha. Celui-ci, désireux de conclure la paix avec Alger, envoya des députés pour traiter ; mais le dey exigeait la démolition du Kef et demandait encore que le pavillon de Tunis ne fût arboré qu'à mi-mât. Le nouveau pacha voulait bien se soumettre à un tribut d'argent ; mais il repoussait, comme son prédécesseur, ces conditions humiliantes. La guerre se continua donc quoique faiblement.

Enfin, en l'année 1816, un capidji du Grand Seigneur arriva

à Alger venant de Tunis. Il avait pour mission de rétablir la paix entre les deux régences. Il y réussit : le dey Omar renonça à ses prétentions de détruire le château du Kef et, de son côté, Mahmoud-Pacha consentit à payer, comme par le passé, une redevance annuelle en huile.

Nous avons devancé de quelques années les événements, afin de présenter, dans leur ensemble, ces guerres entre Alger et Tunis, guerres auxquelles furent toujours mêlés plus ou moins les beys de Constantine. Revenons à Naaman-Bey.

Le 15 choul 1227 (16 mai 1812), Naaman, voulant donner au pacha une preuve de la prospérité de son administration, lui envoya, par l'intermédiaire de son khalifa, les objets suivants en cadeau : 200 pièces d'or dites mahboub, 125 houdjous, 2 burnous, 2 grands haïks de Biskra, 2 charges de dattes, 2 outres de couscous, 2 paniers d'olives, 45 moutons, 1 mule, 4 fiole d'essence et une douzaine de calottes.

Le pacha lui en témoigna sa reconnaissance par une lettre de remerciements, l'assurant en outre de ses bonnes dispositions à son égard. Naaman put donc se croire désormais solidement affermi dans son pouvoir; mais il avait à la cour d'Alger un puissant ennemi, toujours prêt à le desservir, c'était Omar-Agha.

On se rappelle que dans une des précédentes campagnes contre Tunis, Naaman avait dû céder le commandement des troupes à Omar-Agha, bache-agha d'Alger. De là naquit entre ces deux personnages une rivalité qui ne tarda pas à dégénérer en hostilités ouvertes. Un turc, originaire de Smyrne et résidant depuis longtemps à Constantine, profita des dispositions des deux chefs et parvint, en se faisant le dénonciateur de Naaman-Bey, à captiver les bonnes grâces de l'Agha, si bien que ce dernier lui promit de ne rien négliger auprès du pacha pour le faire nommer bey à la place de son rival. Mais Naaman administrait la province avec beaucoup de distinction et il n'était guère à supposer que le dey consentît à le déposséder, sans de graves motifs. La calomnie et l'intrigue pouvaient seules hâter ce moment. Ni l'une ni l'autre ne furent ménagées : plaintes incessantes, mensonges et faux rapports se succédèrent avec tant de persistance, que Hadji-Ali, lassé d'entendre tous les jours répéter à ses oreilles les mêmes récriminations, donna l'ordre à la fin d'arrêter Naaman et d'élever à sa place le favori d'Omar-Agha. Ce favori c'était Mhammed Tchakeur.

Cependant cet ordre, bien qu'émané du pacha, demandait, pour être mis à exécution que l'on agit avec beaucoup de prudence ; car il était à craindre que, si la disgrâce du bey était connue d'avance, les populations ne se soulevassent en sa faveur. Voici l'expédient qui fut imaginé :

On était au commencement de l'année 1229, une révolte venait d'éclater chez les gens de Bou Sada et les Oulad-Madhi. Ces derniers, après avoir razé les Oulad-Selama et les Adouara, avaient complètement battu Djallal, bey de Médéa et menaçaient d'envahir son territoire. Le pacha écrivit au bey Naaman pour lui enjoindre de se porter aussitôt sur le théâtre de l'insurrection, quel que fût le nombre des troupes qu'il eût en ce moment sous la main, lui promettant que des renforts conduits par son bache-agma ne tarderaient pas à lui arriver d'Alger.

Naaman, toujours prêt à exécuter les ordres de son suzerain, sortit immédiatement de Constantine avec les troupes disponibles, et se dirigea à marches forcées vers le lieu désigné. Chemin faisant, il reçut plusieurs messages du bache-agma, dans lesquels celui-ci lui annonçait que, de son côté, il s'était mis en route pour aller le rejoindre. Enfin, lorsqu'il n'y eut plus qu'une étape entre eux deux, Naaman envoya son bache-seïar, El-Hadef ben Ali, dont le père était agha ed-deïra, au devant du chef Algérien pour le saluer et lui remettre les présents qu'il lui destinait. El-Hadef partit, mais arrivé à mi-chemin, il fut assailli par une bande d'insurgés, qui le tuèrent et s'approprièrent les riches cadeaux dont il était chargé.

Le bey, informé de cette arrestation, en fut vivement contrarié. Il n'en continua pas moins cependant sa route, et, le lendemain, les deux colonnes opérèrent leur jonction à Bou-Sada. Lorsqu'on eut des deux parts épuisé les termes et les démonstrations d'une amitié que l'on disait sans bornes, on songea à châtier les rebelles. Les troupes furent divisées en deux colonnes, l'une devait opérer chez les Oulad-Madhi et l'autre chez les Oulad Sidi-Ibrahim, tribu de marabouts située au lieu appelé Ed-Dis. Mais, après deux jours d'incursions infructueuses sur le territoire de ces tribus, comme la saison était avancée et que d'ailleurs le bache-agma avait hâte d'accomplir ses desseins perfides, l'ordre fut donné aux troupes de rentrer à Bou-Sada. Là, ils furent assaillis par les neiges et un vent violent, qui les força à s'écourer pendant quatre jours. Le temps s'étant un peu adouci,

ils se mirent en marche pour Msila, où devait avoir lieu la séparation. Ils y arrivèrent sur le soir, et, le lendemain au matin, lorsque Naaman voulut sortir de sa tente, il se trouva gardé à vue par les gens d'Omar-Agha, qui lui déclarèrent qu'il était prisonnier. Cette parole le surprit d'autant plus que rien, jusque là, dans la conduite de son ennemi, n'avait pu lui faire soupçonner que l'on en voulût à ses jours. Son illusion, s'il en avait encore, ne devait pas être de longue durée. Avant même qu'il eût pu demander aucune explication, les chaouches le saisirent et l'étranglèrent à l'aide de son propre turban.

Ainsi périt, après un gouvernement de près de trois ans, ce bey, l'un de ceux dont la mémoire est restée dans le souvenir des peuples.

Son khalifa, Moustafa Khodja, fut fait aussi prisonnier; mais, plus heureux que son maître, il eut la vie sauve et le bache-
agha l'amena à Alger, où plus tard il devint agha.

E. VAYSSETTES.

(A suivre)

NOTICE SUR LA TRIBU DES AÏT FRAUCEN.

أيت فروسن

I.

Le territoire des Aït Fraoucen (1) occupe un des grands contreforts Nord du massif montagneux parallèle au Jurjura et dont le Sebt des Aït Yah'ya est le point culminant.

Au Nord, un sentier et quelques pitons séparent leur territoire des Aït Menguellat, et des Aït Yah'ya ; à l'Est, un ravin profond, au fond duquel coule l'Assif Talerlour *اسيف تليغلور*, isole les Fraoucen des Aït Praten ; au Sud, leurs vergers confinent les terres labourées des Amraoua ; tandis qu'à l'Ouest, enfin, un étroit vallon leur sert de limite avec les Aït bou Chaïb et les Aït Khelili.

Le point le plus élevé de ce contrefort est le Timri Mah'moud *تيمرو مجود* (la vigie de Mah'moud), d'une altitude d'environ 1050 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Comme dans toute la Kabilie, les sentiers y sont abruptes et très-difficiles ; il faut arriver à Tizi n' Terga, dont les abords sont facilement défensibles, pour pouvoir se considérer comme maître du pays.

Du Sebt, ou de la montagne de Koukou, on domine parfaitement la partie Est des Fraoucen ; de chez les Beni Raten, au contraire, soit à Taddert ou Fellah ou à Tablabalt, on se trouve de niveau ou dominé.

Quelques plants d'oliviers, dans la partie inférieure de la montagne, beaucoup de figuiers, de frênes, de grenadiers, quelques vignes, et surtout des cultures potagères, composent la végétation du territoire des Fraoucen.

II.

Les Aït Fraoucen sont une des tribus les plus intéressantes en-

(1) La forme exclusivement Berbère *Aït* (les gens de...) remplace toujours chez les Kabilès les mots Beni ou Oulad. Ces derniers indiquent l'origine, tandis que l'autre rappelle l'*aggrégation*, le mélange de gens opposés d'origine, réunis dans le même pays. C'est afin d'être mieux compris que les Berbers disent quelquefois aux étrangers, nous sommes des Beni Fraoucen, ou des Beni Yah'ya.

tre celles qui habitent les massifs de la haute Kabilie : longtemps même avant l'occupation de l'Algérie, les savants européens s'en étaient préoccupés. On savait vaguement qu'il existait des ruines importantes au Djemat-es-Sah'aridj, principale bourgade de cette tribu. Depuis la conquête française et l'expédition du maréchal Bugeaud (1844), on avait appris que ces Kabiles se prétendaient issus des Français ; et je ne sais si ce n'est pas d'eux que voulait parler M. de Quatremère, dans cette assertion : « . . . qu'il existait une » population chrétienne à quelque distance d'Alger. . . »

On doit regarder comme peu plausible l'explication donnée par M. le capitaine Devaux, sur l'origine européenne des Fraoucen, bien que cet estimable écrivain dise que rien ne s'oppose à ce que cette opinion ne soit basée sur des faits réels.

« Vers le milieu du III^e siècle, les Barbares qui, depuis longtemps, » se pressaient sur les frontières de l'Empire Romain, y firent » la première de leurs invasions. Les Francs qui se trouvaient » alors sur la rive droite du Rhin, poussés par les Alamans, se » jetèrent sur la Gaule, l'Espagne, et abordèrent même en Afrique. » Un historien grec du V^e siècle, Zozime, rend compte de leur » débarquement, et ajoute qu'ils furent repoussés par des troupes » venues de la Byzacène (Tunisie méridionale), 275. Comme lui ni » aucun autre historien ne dit de quelle manière ils retournèrent » dans leurs pays, il est permis de supposer qu'une de leurs ban- » des parvint à s'établir dans ces montagnes. . . . (1) »

Cette invasion, que certains auteurs font remonter à 261, a eu lieu précisément à une époque sur laquelle un document épigraphique, recueilli à Lambèse, par M. Léon Renier, jette quelque jour. M. Berbrugger en déduit et fait ressortir avec une grande critique l'analogie des « *tribus Fraxinensiennes dont le très-fameux chef a été pris* » avec la dénomination de Beni Fraoucen (2). La tribu actuelle des Aït Fraoucen, présente ce mélange hétéroclite d'éléments hétérogènes venus à diverses époques et de divers lieux, qui semble caractériser partout l'origine des tribus Berbères (3). Nous verrons plus loin, à propos de chaque village, les tradi-

(1) Devaux. . . *Les Kabiles du Djerjara*, pag. 298.

(2) Inscriptions romaines de l'Algérie : Lambèse, n° 101 et Berbrugger. *Epoques militaires de la grande Kabilie*, pag. 212.

(3) Voir notre étude sur l'origine et l'histoire des tribus Berbères de la haute Kabilie *Journal asiatique*, n° 40, 1859.

tions locales qui peuvent jeter quelque jour sur ces intéressantes questions.

Les érudits sont d'accord pour placer au Djema Sah'aridj, la colonie romaine de Syda ou Bida, érigée en municipe, dont les habitants, d'origine latine ou italienne, jouissaient, comme tels, de diverses immunités et se trouvaient naturellement intéressés à soutenir la politique romaine. C'est sans doute, comme je l'ai fait remarquer ailleurs (1), à ce fait de colons latins possesseurs du sol, que les Fraoucen, leurs successeurs directs (et peut-être même quelque peu issus de leur sang), font remonter leurs prétentions à une origine européenne, qu'une similitude de nom à plus tard rattachée aux nouveaux conquérants.

III.

Au point de vue militaire, *Syda municipium* était des limites ou colonies frontières (2), organisées pour maintenir les turbulents Quinquégentiens, ancêtres de nos modernes Igaouaouen,

Il existe une ligne de fortins ou *Burgus*, dont on retrouve les traces aux points suivants :

Souk Et Tléta

Agouni ou Djilban

A l'intersection du chemin de Tala Amara } Aït l'raten.
à Ir'ilg'ifri

Mamelon de Takseb't proche Adni.

Ces fortins protégeaient la route qui, suivant les montagnes, se dirigeait du Djema Sah'aridj sur la vallée du Bas Isser, en rejoignant, au-delà de l'Oued Aïssi, les postes d'*Oppidium* (le bordj de Tizi Ouzou), *Phlorya* (Aïn Faci), et *Vasana* (le bordj Oum'Menaïel).

Syda Municipium était une des principales étapes de la voie qui, d'après l'itinéraire d'Antonin et Ptolémée allait de *Rusuccuru* (Dellis) à *Saldæ* (Bougie), passant par :

Tigisis,

Taourga.

Bidil (3),

Djema Sah'aridj.

Tubusuptus,

Bordj Tiklat.

Saldæ,

Bougie.

(1) *Revue archéologique*, pag. 27, 1859.

(2) La vraie traduction de limites serait *troupes frontières*. Ces troupes étaient commandées par des *Præpositi*.

(3) *Bidil*, *Badel*, *Bida*, variantes de *Syda*.

ou d'après Peutinger, par :

<i>Rusuccuru,</i>	Dellis.
<i>Tigisis,</i>	Taourga.
<i>Syda,</i>	Djema Sah'aridj.
<i>Ruha,</i>	Le K'sar Kebouche, chez les Aït Amer.
<i>Saldæ.</i>	Bougie (1).

Un tronçon de ligne, dit M. Berbrugger (2), reliait *Syda* à *Iomnium*, port du Sah'el kabilé, probablement le Taksebt actuel (3), touchant à *Simitha* (Abizar ou Tir'ilt n'Aït Adjennad). C'était très-probablement le chemin qui, encore aujourd'hui, sort du village (direction Nord) vers l'Oued Amraoua.

Un étroit sentier, surplombé par des rochers, conduit de Djema Sah'aridj à Koukou, chez les Aït Yah'ya, village célèbre dans l'histoire de la Kabilie. C'est sur ce point que certains érudits ont voulu placer le *Turaphylum*, centre des opérations militaires des Romains contre le haut pays.

Un assez long séjour à Koukou, et une étude attentive des quelques monuments de cette curieuse bourgade, m'ont amené à reconnaître qu'il n'y a guère de traces de constructions romaines sur ce point. Il est inutile de rechercher la route prétendue qui partant de *Syda*, aurait passé à *Turaphylum*, pour couper le Jürjura chez les Illoulen Ousoummeur et tomber sur *Auzum*, proche le bordj Tazemat, vallée de l'Oued Sah'el (4).

IV.

Les Aït Fraoucen sont compris par Ebn Khaldoun dans son énumération des tribus zouaviennes... « Les Beni Feraoucen et les Beni Raten occupent celle (montagne) qui est située entre

(1) C'est la seule route fréquentée aujourd'hui par les Kabiles qui se rendent à Bougie et je puis dire *de visu* qu'elle est beaucoup plus naturelle que celle par Tiklât' qui force à couper sur le Kef el Had des Aït Hidjer par des montagnes souvent difficiles.

(2) *Epoques militaires de la grande Kabilie*, pag. 314 et suiv.

(3) *Iomnium* paraît devoir s'identifier aux ruines de Tagzert. — Note de la rédaction.

(4) Le lecteur qui voudra approfondir cette curieuse étude des anciens itinéraires, devra consulter plus particulièrement :

Le très remarquable ouvrage de M. Carette : *Etudes sur la Kabilie proprement dite* (Comm. Scien). T. I. pag. 441. — H. Fournel, *Richesses minérales de l'Algérie*. T. II, pag. 416. — Berbrugger. *Epoques militaires de la Kabilie*, pag. 311 et suiv.

Revue afr. 4^e année n^o 24.

» Bougie et Tedellis. Cette dernière montagne est une de leurs
» retraites les plus difficiles à aborder et les plus faciles à dé-
» fendre ; de là, ils bravent la puissance du gouvernement (de
» Bougie) et ils ne paient l'impôt qu'autant que cela leur con-
» vient. De nos jours, ils se tiennent sur cette cime élevée et
» défient les forces du Sultan, bien qu'ils en reconnaissent cepen-
» dant l'autorité. Leur nom est même inscrit sur les registres de
» l'administration, comme tribu soumise à l'impôt (1)... »

Ces quelques mots de l'historien berber résument la politique et l'histoire des Aït Fraoucen jusqu'à l'arrivée des Turcs. Lorsque ceux-ci eurent construit les bordj de Sebaou et de Tizi-Ouzou, ils cherchèrent à s'avancer dans la plaine. La position du Djema Sah'aridj fut plusieurs fois occupée par eux, disent les vieillards du village, mais jamais d'une façon permanente.

Yah'ya Aga, qui fut un administrateur aussi habile que sage, et peut-être le seul chef turc de son espèce, voulant consolider l'alliance des Fraoucen avec les Zmoul Amraoua, envoya à Djema Sah'aridj des maçons algériens qui construisirent le gracieux minaret de la mosquée. La politique turque cherchait à cette époque à se ménager des intelligences dans le haut pays, et pour cela elle avait naturellement besoin de l'appui des Djema des Aït Fraoucen, qui comptaient plusieurs personnages influents, notamment la famille Boukettouche. Sans leur appui, nul doute que les Turcs n'auraient pu, avec Khosrof Pacha, pénétrer dans Koukou (1624), où ils firent une apparition suivie d'une retraite précipitée (2).

Probablement, la pièce d'artillerie qui se trouve à Tizi n'Terga est un reste de cette expédition. Selon les habitants, ce canon proviendrait de la tentative faite par le Bey Moh'ammed (3) sur les Aït Raten.

En tout cas, ce précieux canon est un témoignage des défaites de l'armée turque dans ces âpres montagnes (4).

(1) Ebn Khaldoun, *Hist. des Dynasties berbères*, trad. du baron de Slane, t. I, p. 256.

(2) Voyez notre Etude sur les confins militaires de la Kabylie, p. 15 et suiv.

(3) Voyez *Revue Africaine*, notre Histoire d'un chef turc en Kabylie, t. III, p. 223 et la *Revue de l'Orient*, t. XXXIV, p. 270.

(4) Suivant la version d'un vieillard des Aït Adjennad, ce canon aurait appartenu au bordj Kara (haut Sebaou), ancienne résidence des Boukettouche.

Les écrivains du XVI^e siècle, Marmol Carvajal et son copiste Davity, ont parlé du Djema Sah'aridj qu'ils écrivent Gemaa Xahariz.

Le premier dit que « c'est un village de cinq cents feux, partagé en divers quartiers, dans lesquels se fait un grand marché tous les vendredis (1)... »

Le second copie en faisant une erreur, comme cela ne lui arrive que trop souvent., « Par toute cette montagne, il y a de grands » bourgs (la montagne de Koukou) et de villages peuplés, et sur » sa pente il y a un lieu de cinq cents maisons nommé Gemaa » Xahariz, où l'on tient un grand marché tous les vendre- » dis (2)... »

Le docteur Shaw mentionne également cette bourgade, qu'il orthographie *Jemmahat Saritch* et traduit par « l'église de la citerne (3). »

A l'époque de la chute du gouvernement des pachas, les Turcs avaient abandonné toute action administrative sur Mekla où ils avaient eu un kaïd et sur les fractions kabiles qui labouraient dans la plaine.

La belliqueuse tribu makhzen des Amraoua représentait seule, dans ces derniers temps, l'autorité du divan d'Alger. Or, comme les Fraoucen, labourant dans la vallée, étaient constamment à leur merci, ils entretenaient avec eux une paix assez religieusement observée.

Les alliés naturels du Sof ou de la ligue des Fraoucen étaient les Aït Khelili, les Aït Bou Chaïb, et, parfois, suivant les circonstances, les Aït I'raten. Contigus par le haut de leur territoire avec les Aït Menguellat, ils étaient constamment en lutte avec eux et la tradition raconte qu'ils s'emparèrent trois fois du village de Taskenfout!...

V.

La bourgade la plus importante des Aït Fraoucen, celle qui résume en quelque sorte l'histoire de cette tribu, c'est le Djema-t es-Sah'aridj, que l'on traduit par le (marché du) vendredi du Bassin.

(1) *L'Afrique*, de Marmol, trad. Perrot d'Ablancourt, t. II, liv. V, ch. XLVII, p. 412, in-4°, Paris, 1667.

(2) Davity, *Description générale de l'Afrique*, MDCLX, p. 476.

(3) *Voyages de M. Shaw dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*; chap. VIII, t. I, p. 426, éd. in-4°, La Haye, 1743.

C'est la capitale commerciale et politique de la tribu. Sa position dans la plaine, au pied même des montagnes, en fait un marché des plus considérables, car il est également fréquenté par les tribus du plat pays et les Igaouaouen ou Zouaoua. On y rencontre des Kabiles appartenant à toutes les tribus du haut pays, du Sah'el, et même du versant méridional du Jurjura.

A l'automne et au printemps, il y vient des Arabes des Isser et du H'amza, vendre des bestiaux, acheter des charrues, de grands plats de bois (*taguessat*).

C'est un joli village, quoique les maisons, exposées aux invasions des guerriers de la vallée, n'aient pas le confortable de celles des montagnards; mais elles sont cachées dans des nids de feuillage ou pittoresquement mêlées à des gourbis et n'ont pas le cachet sévère et militaire des bourgades zouaviennes.

Le voyageur qui entre dans Djema Sah'aridj en venant des Amraoua, c'est-à-dire par l'ouest, suit une route ouverte à travers de riches vergers de figuiers, de grenadiers enlacés de vignes. A droite et à gauche, lorsqu'on se rapproche du village, on rencontre des blocs de pierre taillée. En arrivant, on trouve, sous un bouquet de grands hêtres, la fontaine à laquelle le village doit son nom : elle est entièrement construite avec de belles dalles ou des cubes avec trous de mortaise, le tout arrangé par les Kabiles et assez mal joint.

Sur l'emplacement du marché, affleurent de tous côtés les traces des murailles de l'ancienne Syda et enfin, chose unique en Kabilie, deux palmiers balancent gracieusement leurs verts panaches sur le dôme sarrazin de l'élégant minaret construit par Yah'ya Aga. La mosquée est des plus simples : c'est une maison basse, blanche à la chaux, soigneusement couverte en tuiles, à laquelle un fût de colonne romaine sert de base (1).

Dans la partie ouest du Djema Sah'aridj, le sol est jonché de ruines, et c'est de ce côté que M. le docteur Leclerc a cru reconnaître des amorces de voie romaine (2). Ce chemin, qui va jusqu'à la plaine (route du Tleta), en se bifurquant vers l'acif Talerlour, offre en effet à première vue tous les caractères propres aux voies romaines. Ayant eu fréquemment occasion de voir en Ka-

(1) J'ai publié dans l'*Illustration* du 26 février 1859, un croquis de ce pittoresque monument.

(2) Voy. *Revue africaine*, t. II, p. 153.

bilie des sentiers rocheux (1) présentant les mêmes particularités, bien qu'on ne pût les attribuer, de toute évidence, qu'à la seule nature, je ne passais jamais cependant sur le chemin du Djema sans me ranger d'abord à l'opinion émise par mon érudit et bienveillant ami.

Au sud du marché, s'élèvent les maisons diversement groupées et dont les ruelles bizarrement entrelacées se ressentent du fréquent passage des troupeaux. C'est là que, le 22 mai 1857, les contingents des Aït Adjennad et des Aït Ouaguennoun livrèrent combat à leurs vieux ennemis les Fraoucen et s'emparèrent du Djema Sah'aridj après une courte résistance, préludant ainsi aux brillants faits d'armes qui devaient nous rendre maîtres de la haute Kabylie.

C'est dans le mur de l'une de ces maisons que se trouvait le bas-relief représentant deux têtes, l'une de femme, l'autre d'homme. Ce médaillon, d'un assez beau style, est le seul monument de ce genre que j'ai pu reconnaître, tant dans le village qu'aux environs. J'en ai publié la description et le croquis dans la Revue archéologique de novembre 1858 : M. le général Thomas, de regrettable mémoire, l'a fait transporter au Musée d'Alger.

Entre les jardins et le ravin formé par la montagne des Fraoucen, sur un mamelon nommé Tak'sebt (2), se trouvent des ruines qui, par leur importance et leur position, ont dû appartenir à une construction militaire. Un énorme morceau de voûte, des blocs de béton cimenté, des pierres de grand appareil, partout des traces de murailles, font supposer que de légères fouilles amèneraient des résultats curieux pour l'histoire de cet établissement, le seul un peu considérable que les Romains aient eu sur la rive gauche du Sebaou. J'en y suis procuré quelques médailles du Bas-Empire et un camée antique d'une grande beauté.

Ce ne sont pas les antiquités qui font la réputation du Djema Sah'aridj chez les autres Kabiles, mais bien ses *quatre vingt dix neuf* sources, qui arrosent les beaux jardins potagers où croissent à l'envi oignons et pastèques.

(1) Notamment dans la grande forêt de l'Adrar ez-Zan, proche Acif El-Hammam.

(2) تاكسبت *Tak'sebt* Forme berbère, du mot *Kasba*, citadelle. — On est à peu près certain de trouver des ruines romaines dans les nombreuses localités qui portent ce nom.

Voilà le juste sujet d'orgueil des habitants. Ils ont à ce sujet une légende aussi pittoresque qu'impossible : « Les aqueducs romains étant venus à se rompre, dit-elle, le village se trouva menacé de mourir de soif, lorsque survint un Magrebin, grand écrivain de sortilèges et talismans. L'étranger se fit fort de ramener les eaux. Ce prédécesseur de l'abbé Paramèle conjura les démons, de telle sorte que l'eau arriva du sommet de la montagne, de Tizi n'Terga (le col de la conduite d'eau) et jaillit en quatre-vingt dix-neuf endroits...

» Craignant que le Marocain n'eût l'indélicatesse d'aller renouveler son prodige chez les Aït Menguellat, ce qui n'eût pas manqué d'amener une grande concurrence dans le prix des légumes, la reconnaissance publique décida qu'on crèverait les yeux à ce bienfaiteur du pays... »

Il est évident que les eaux ne peuvent venir d'un point aussi éloigné que Tizi n'Terga. Sans pouvoir dire s'il y a au juste quatre-vingt dix-neuf sources, je puis affirmer que la réalité n'est pas loin de ce nombre excentrique.

Je terminerai cette notice par une liste des diverses fractions qui composent la tribu des Aït Fraoucen (1).

Aït Fraoucen de la Plaine.

DJEMA'AT ES-SAH'ARIDJ (Le marché du Vendredi du Bassin).

جمعة السهرنج

(Altitude 466 mètres)

Douze moulins à eau. — Trois forges. — Fabrique de couteaux et sabres de qualité inférieure. — 400 fusils. — NOTA. Les Marabouts ne portent pas les armes.

Familles de Marabouts.

Aït ZEGROUR أيت زكروور

Originaires de la Kala des Aït Abbès (2).

(1) Voir la note supplémentaire de la Rédaction, à la fin de cet article, note relative à la synonymie de *Bida Municipium* et de Djema Saharidj. — Note de la Rédaction.

(2) Ces renseignements sont, bien entendu, recueillis de la bouche des habitants.

AÏT SAH'NOUN **أيت سحنون**
Originaires de Kérouan.

AÏT BOUKETTOUCHE **أيت بو قطوش**

Venus de Tunis. Cette famille qui a joué un très grand rôle dans l'histoire des deux derniers siècles, en Kabilie, habitait Koukou, puis émigra à Tunis, revint se fixer à Djema Sah'aridj, et a des parents au bordj Kara, chez les Adjennad. Elle est aujourd'hui encore prépondérante chez les Fraoucen ; le Bey Moh'ammed était allié à cette famille.

CHORFA **الشرفة**

Venus de l'Ouest du Saguia-t-el Hamra (la rigole rouge), localité du Sous-Marocain (Andalous ?).

AÏT EL-KHOVADHI **أيت الخوادي**
Venus de l'Ouest, de Mekinès.

AÏT TEKOR'T **أيت تكرت**

Kabiles des Aït Ourtilan de l'Est, migration à la suite de guerre. Les autres habitants se disent descendants des *Nsara* ou *Rouman*.

Trois nègres affranchis de Si bel Kassem Ou Kaci, de Tamda.

Une mosquée avec minaret. — Une Zaouïa peu fréquentée par les Tolba. — Grand commerce de bestiaux, mulets, céréales, fruits secs, laines et huiles, poteries, instruments d'agriculture en fer et en bois, objets de ménage.

MESLOUB **مسلوب**

Trois moulins à eau. — Une forge. — Mosquée. — Maisons couvertes en tuiles. — 120 fusils.

Les habitants de Mesloub se disent d'origine arabe et venus de l'Ouest ; quelques familles venues du Taourir't des Aït Ali de l'Est, d'autres d'*Ibida*... ?

TAOURIR'T-HADEN **تاويرت هادن**

Cinq moulins à eau. — Deux forges. — Mosquée. Maisons couvertes en tuiles. — Habitants originaires de l'Est. — 150 fusils.

AGOUNI BOU AFIR أفنى بو عفير

Le principal village après Djema Sah'aridj.

Quatre moulins à eau. — Deux forges. — Mosquée avec minaret. — Maisons couvertes en tuiles. — 190 fusils.

Habitants originaires de l'Est. — Une fraction de marabouts (9 maisons) originaires de l'Ouest. — Un nègre.

Aït Fraoucen de la Montagne.

AIT MOUSSA OU IBRAHIM ايت موسى و ابراهيم

Kabiles originaires de l'Est. — Mosquée. — 30 fusils.

TIZI N'TERGA تيز نترقه

(Altitude 977 mètres)

Principal village de la montagne. — Trois moulins à eau. — Mosquée. Maisons couvertes en tuiles. — 80 fusils.

Kabiles originaires de l'Est. — Une fraction de Marabouts originaires de l'Ouest.

Le canon abandonné par les Turcs qui se trouve dans ce village est une assez belle pièce à huit pans carrés, mesurant deux mètres cinquante-cinq centimètres de longueur et huit centimètres de calibre. — A la partie supérieure de la lumière, double croix en relief.

AMAZOUL امعزول

(Altitude 574 mètres)

Mosquée. — Maisons couvertes en tuiles. Kabiles de l'Est. — 30 fusils.

AMAOUIA اماوية

(Altitude 622 mètres)

Deux moulins à eau. — Mosquée. — Maisons couvertes en tuiles. — 40 fusils.

Trois familles de marabouts venues de Fez en Maroc. Plusieurs familles étrangères et d'origine inconnue, probablement du pays des Roum.

EL-RÉROUS الغروس

Une forge. — Un moulin. — 30 fusils.

Arabes originaires de Ham'za. Blocs grossièrement dégrossis attribués aux Djou'hala. Un grand sarcophage taillé dans le rocher.

I'RALLEN اغلن
(Altitude 958 mètres)

Mosquée. — Maisons couvertes en tuiles. — Moulin. — 55 fusils.
Arabes de l'Est.

AIT MAH'MOUD ایت مجهود
(Altitude 943 mètres)

Mosquée. — Maisons couvertes en tuiles. — 50 fusils.
Kabiles de l'Est.

AIT MEKKI ایت مکی

Mosquée. — Maisons couvertes en tuiles. — 40 fusils.
Kabiles venus de l'Ouest (de l'Ouarensenis).

BOU ZARIR بوزعیر

Mosquée. — Petite zaouïa. — Un moulin. — Maisons couvertes en tuiles. — 20 fusils.

Presque tous Marabouts venus de Tunis ; quelques kabiles de l'Est.

AIT HAMMAD ایت حماد
(Altitude 725 mètres)

Mosquée. — Maisons couvertes en tuiles. — 10 fusils.

Arabes venus du Ouennour'a et du Sud, se sont établis sur des terrains ayant appartenu à l'ancienne fraction Kabile des Aït Hammad, dispersés à la suite d'une guerre intestiné.

AIT TISLIQUIN ایت تیسلوین

Mosquée. — Un moulin. — Maisons couvertes en tuiles. — 30^{*} fusils.

Kabiles du Sah'el. — Une famille de marabouts originaire des Sid' Embarek de Koléa.

Total des fusils, 1,275.

Ces diverses fractions fréquentent les marchés suivants, selon leur position à l'Est ou à l'Ouest de leur contrefort :

Le Had des Aït Iraten.
Le Tléta id.
L'Arba id.
Le Sebt des Aït Yah'ya.
Le Had des Aït bou Chaïb.
Le Sebt d'Ali Khodja à Tizi-Ouzou.

Le Baron HENRI AUCAPITAINE.

Note supplémentaire de la Rédaction. — Un de nos honorables correspondants, M. le lieutenant-colonel Wolf, commandant supérieur du cercle de Fort-Napoléon, signale, immédiatement au-dessus de Djema Saharidj, des Fraoucen, une Kharrouba de cette tribu, ou fraction, appelée *Ibida*; c'est-à-dire, les (gens de) *Bida*. Il est impossible de ne pas être frappé de l'identité de ce nom et de celui du municipe romain dont les ruines se voient un peu au-dessous, d'autant plus que la tradition locale attribue une origine romaine aux habitants de cette fraction.

M. Aucapitaine cite ce nom d'*Ibida* à la page 455, à propos des Mesloub; mais le point d'interrogation dont il le fait suivre semble indiquer qu'il ne sait pas avec certitude quelle est la population qui le porte.



LIVRET
DE LA
BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE D'ALGER.

1^{re} Partie. — MUSÉE.

SECTION 1^{re}. — ANTIQUES.

§ 2. — PROVINCE D'ALGER. (Suite).

**124 B. ATM. BARIBAL VIXIT ANIS
 QVINQVE EREPTVS EST SVIS**

Cette épitaphe est gravée entre le fronton à croissant et la niche au personnage à la grappe.

**126 B.
 DVLCISSI.....
 **

**127 B. AFRICANVS
 LANIO VOTVM
 SOLVIT LIBENS
 ANIMIS**

Marbre blanc. — Hauteur, 0^m25 ; largeur, 0^m25 1/2 ; épaisseur, 0^m05.

L'épigraphie est entre le fronton au croissant (flanqué ici de deux astres, V. Médailles Juba) et la niche au personnage, lequel manque ici, la stèle étant brisée par le bas.

**128 LVCIA TE.....
 IVLIAE S.....**

Marbre blanc.

L'épigraphie est sous le fronton habituel des stèles de ce genre.
Donné en 1846 par M. Otten.

129 B. **INGENVVS SVTOR**
 DOMNO SATVRNO V.A.

Hauteur, 0^m27; largeur, 0^m21, épaisseur, 0^m04; Lettres, 0^m01 1/2

L'inscription est placée dans un encadrement entre le fronton à croissant et le personnage à la grappe, lequel est brisé par le bas et assez fruste.

130 B. **IVLIA VOTVM SOLVIT LIBENS**
 ANIMI

L'épigraphe est entre le fronton à croissant et la niche au personnage qui ici tient, de la main droite, un oiseau par les ailes.

131 B. **MAR.....**
 TVRMA.....
 XIX HE....

131 B. **D.**
 XI ANTO
 LXI M. II

139 **SVBSAC. MATER**
 EVTICE CVBVCLARI
 H. S. E

Donné par M. Fèvre, quincailler à Alger, le 10 juillet 1855; a été trouvé par lui dans un caveau de la maison du vice-consul anglais Tullin, lequel, dit-on, l'avait reçu de Cherchel.

153 B. **..IS. M....**
 HERN....
 PIA VD
 ET MESI

153 bis. B. **.....**
 OMNIB.....
 ONTib.....
 ATISf.....

154 B.

M. VIII

D. VI FI ...

ROCAV.....

P. ET SA...

LAIV M.....

162 B. MEMORIA IVLIAE TVLLIAE
IN PACE HIC QVIESCIT

Marbre blanc. — Hauteur, 0^m20; largeur, 0^m62. — Lettres, 0^m07.
Donné par M. Belle, ancien directeur du port de Cherchel.

163 B. D. M.
INSTEIVS VICTORINVS SC...
BA CLASSIS LIBVRNA AVG...
VIX. AN. XLV H. S. E. S. I. T. L. TREBIA
MVSTIA HERES CONIVGI FACIVN
DVM CVRAVIT

Marbre blanc. — Hauteur, 0^m24; largeur, 0^m35; épaisseur, 0^m00.
— Lettres, 0^m03.
Donné par M. Vignaud, notaire à Cherchel, le 15 août 1855.

164 L. VALERIVS SP. F. SATVRNIN.
HIC SITVS EST

Marbre blanc. — Haut, 0,66; larg., 0,33; ép., 0,06. Lettres, 0,03.
Acheté à M. de L en 1855. Conservation parfaite.

165 IN MEMORIA EORVM
QVORVM CORPORA IN AC
CVBITORIO HOC SEPVLT
SVNT ALCIMI CARITATIS IVLIANAE
ET ROGATAE MATRI VICTORIS PRESBYTE
RI QVI HVNC LOCVM CVNCTIS FRATRIB. FECI

V. *Revue africaine*, tome 4^{or}, page 148.

Marbre blanc. — Hauteur, 0^m33; largeur, 0^m40; épaisseur, 0^m04.
— Lettres, 0^m03.

Achetée en 1855 au colon Luc Gérard, qui l'avait trouvée, ainsi que la
suiivante, dans sa concession, rive droite de l'oued R'assoul, route de
Novi.

166 AREAM AT SEPVLCBRA CVLTOR VERBI CONTVLIT
ET CELLAM STRVXIT SVIS CVNCTIS SYMPTIBVS
ECLESIAE SANCTAE HANC RELIQVIT MEMORIAM
SALVETE FRATRES PVRO CORDE ET SIMPLICI
EVELPIVS VOS SATO SANCTO SPIRITV
ECLESIA FRATRVM HVNC RESTITVIT TITVLVM M. A. I. SEVERIANI C. V.
EXINGASTERI

Marbre blanc, de 0^m26 sur 0^m72. — Lettres de 0^m02 et de 0^m03 à la dernière ligne.

V. *Revue africaine*, tome 1^{er}, page 119.

170A.....
EX VETERIB.....
XVI DECESSIT H.....
Q. BALIENIS F.....
ANNORVM L. D.....
H.S.E. S. T. T. L.....

Acheté au colon Luc Gérard. Voir n° 165.

171 EVTACTVS
TERTIAE VXORI
SVAE PRO EIVS
MERITIS FECIT

Marbre bl. — Hauteur, 0^m24; largeur, 0^m30. — Lettres, 0^m03 1/2.

Acheté au colon Pichaud, en 1855, qui l'avait trouvé, ainsi que les n° 172 et 173, dans son terrain, situé dans la nécropole occidentale de Julia, Caesarea.

172 D M
COELIA RESTITVTA
VIXIT ANNIS LXXV
S. I. T. L.

Marbre blanc de 0^m23 sur 0^m28. — Lettres de 0^m03.

Acheté au colon Pichaud en 1855.

173 NAMPHAMONI
ANNOBALIS L. LANIO
FAVSTVS PATRONO
O. M.

Marbre blanc. — Hauteur, 0^m15; largeur, 0^m25. — Lettres, 0^m02.

Acheté au colon Pichaud.

174

D. M. S
FAVSTVS
HIC SITVS
EST V. A. I M. I

Marbre blanc de 0^m20 sur 0^m20. Lettres de 0^m03.

Donné en 1855 par M. Vignaud, ancien notaire à Cherchel.

175

HILA.....
SIT.....
VIXIT.....

Marbre blanc. — Hauteur, 0^m47; largeur, 0,10; épaisseur, 0^m03. —
Lettres, 0^m02.

Donné par M. le notaire Vignaud.

14. Partie supérieure d'une massue surmontée d'une tête de lion. En marbre, long de 0^m33. Ce fragment a été trouvé hors de la porte de Ténès, sur le bord de la mer.

Donné, le 10 juin 1845, par M. Lousteau Casenave.

137. Grand sarcophage en marbre, trouvé auprès du cirque, dans la concession Gimer. On en a exhumé trois semblables, tous recouverts par de grandes tuiles disposées en dos d'âne.

Un a été envoyé au Musée algérien de Paris, un autre est resté à celui de Cherchel.

Remis par la préfecture d'Alger.

15. Poteries antiques, savoir :

- A. Petite amphore percée en dessous et détériorée.
- B. Petit vase à anse.
- C. Fragment d'un petit conduit.
- D. Fragment de lampes funéraires.
- E. Moitié d'un plat creux avec deux croix au centre.
- F. Morceau de verre peint.

Donné, le 10 juin 1845, par M. le lieutenant Nisard, du 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

142 B. Fût de colonne en marbre, recouvert de feuilles sculptées.

146 B. Côté droit d'un bas-relief en marbre représentant Esculape.

155. Copie en plâtre d'un charmant bas-relief tumulaire en marbre, trouvé à Cherchel.

M. Rattier, qui était alors chargé du musée de cette ville, a envoyé l'original au musée de Paris.

Donné par M. Latour, artiste sculpteur à Alger.

156. Tête d'une statuette de Jupiter en marbre.

Donné par M. Otten, commissaire civil à Cherchel, ainsi que les deux numéros suivants, en 1846.

157. Autre petite tête en marbre.

158. Petit torse en marbre.

168. Ossuaire en marbre demi-circulaire, contenant encore des fragments des os calcinés du défunt.

Donné en 1855, par M. Neveu Dérotrie, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, qui l'avait trouvé en rectifiant la route de Cherchel à Novi.

Sans inscription. Il était dans une chambre sépulcrale ou hypogée.

169. Urne funéraire en terre, avec son couvercle. Elle contenait des ossements quand elle a été trouvée par M. Guilmain, propriétaire, qui l'a donnée en 1855.

176. Trois vases antiques en terre, recueillis dans le bateau romain trouvé échoué et rempli de poteries, au milieu de l'ancien port de Julia Caesarea :

1° Amphore sans anse.

2° Espèce de bouilloire.

3° Vase auquel des huîtres se sont attachées.

Donné par M. Vignaud, notaire.

177. Ossuaire en plomb, de forme sphérique, avec son obturateur.

Trouvé à l'ouest de Cherchel, dans une chambre sépulcrale, sur la concession du colon Pichaud, et vendu par ce dernier.

184. Grand chapiteau en marbre blanc corinthien.

Acheté à un serrurier de Cherchel, en octobre 1855.

187. Fragment de petit chapiteau corinthien en marbre blanc.

Remis, en 1855, par M. de Lhotellerie, de la part de M. ***.

188. Petit bas-relief en marbre représentant un lion.

Remis, en 1855, par M. de Lhotellerie, de la part de M. ***.

198 (1). Statue de Neptune.

Trouvé dans les Thermes occidentaux, en 1856, par M. de Lhotellerie, sur un terrain appartenant à l'état et au moyen de fouilles faites avec des fonds qui n'appartenaient pas à la commune.

En vertu d'un ordre écrit émané du Gouverneur-Général, cette statue, les trois suivantes, ainsi que la statuette portant le n° 202 ont été apportées au musée d'Alger.

199. Torse de Vénus.

Trouvé, en 1846, dans les Thermes occidentaux, par le Génie militaire, en construisant la manutention.

Cette statue, qui semble un produit de l'art grec, est ce qu'on a trouvé jusqu'ici de plus beau en ce genre en Algérie.

200. Jeune fille romaine.

Trouvé au même endroit, par M. de Lhotellerie.

Morceau remarquable par le bon style des draperies. La tête, d'un autre marbre, a été changée dès l'époque romaine. Le ciment par lequel elle adhéraît au reste de la statue est encore apparent.

201. Groupe de l'Hermaphrodite au serpent.

Même provenance. Un sujet tout pareil, sauf qu'il y a un aigle au lieu d'un serpent sur le bloc rocheux qui sert de siège à l'éphèbe équivoque, a été trouvé au même endroit et est resté au musée de Cherchel.

202. Statuette en bronze, de Vénus.

Provenant des Thermes orientaux. Cette jolie réduction d'un type bien connu, la Vénus sortant de l'onde, a été trouvée par un chasseur à pied du 8^e bataillon sur le sol du champ de manœuvre, qui venait d'être nivelé.

203. Fragment de pavage en marbre d'une salle des Thermes occidentaux de Julia Caesarea.

Apporté en décembre 1856.

204. Fragment de frise en marbre.

223 B. Partie supérieure d'un *vexillum* (?) en bronze.

224. Fibule en bronze, incrustée d'argent.

Acheté à M. Gadard.

(1) V. pour ce n° et les suivants, les descriptions de la *Revue africaine* tome 1^{er}, page 222, etc.

Revue afr. 4^e année n° 24.

225. Clef antique en fer.

Achetée à M. Gadard.

225 bis. Clef antique en bronze.

Même provenance que les deux numéros précédents.

233. Dard de lance en bronze.

237. Petit vase et lampe funéraire trouvés dans un tombeau sur la propriété du colon Luc Gérard, route de Cherchel à Novi, et donnés par lui.

V. *Revue africaine*, tome 2, page 320, n° 40.

242. Petite lampe romaine en terre.

Donnée, en 1846, par le capitaine Dupotet.

249 B. Cornet acoustique en verre, trouvé dans un tombeau de Cherchel.

250. Tête de vieillard en marbre.

Donné en décembre 1856, par M. Chastain, commis de trésorerie.

A. BERBRUGGER.

(A suivre)



NOTES HISTORIQUES SUR LES MOSQUÉES et autres édifices religieux d'Alger.

Verset 29. — Ceux qui auront cru et pratiqué les bonnes œuvres ne seront pas privés de la récompense qui leur est due pour avoir mieux agi que les autres. — Verset 30. — A ceux-ci les jardins d'Eden, sous leurs pieds couleront des fleuves; ils s'y pareront de bracelets d'or, se vêtiront de robes vertes de soie et de satin, accoudés sur des trônes. Quelle belle récompense! Quel admirable support!
(Coran, chap. xviii).

Etant à même, par position officielle, de consulter des sources authentiques, j'ai recueilli beaucoup de renseignements, copié beaucoup de documents qui, échappés pour la plupart aux recherches des hommes spéciaux, offrent cependant un grand intérêt au point de vue historique.

J'ai réuni, en un seul ouvrage, tous les renseignements qui s'appliquent aux édifices du culte et aux corporations religieuses de la ville d'Alger, et je me suis efforcé d'en faire un tout aussi complet que possible.

Je ne me flatte cependant pas que mon œuvre soit irréprochable. Je sais, au contraire, qu'elle présente bien des lacunes. Mais il m'a paru préférable, dans l'intérêt bien entendu des recherches historiques, de donner, tels quels, les renseignements que je suis parvenu à amasser, plutôt que de laisser indéfiniment dans l'obscurité, sous le prétexte d'un perfectionnement problématique, des documents qui peuvent être de quelque utilité.

Je commencerai mon travail par une notice sur les corporations religieuses.

Le mot *corporations religieuses*, employé par l'administration française pour désigner les propriétaires définitifs des immeubles frappés de *habous*, n'est pas toujours exact; car cette expression implique nécessairement l'idée d'une aggrégation de personnes vivant en communauté, ou simplement unies par les liens d'un intérêt commun.

Une pareille définition serait fausse, si on l'appliquait à certaines des prétendues *corporations* ; et il me sera facile de l'établir sans faire une théorie complète du *habous*, ce qui n'entre pas dans le plan de ce travail et formerait d'ailleurs double emploi avec une étude que j'ai déjà publiée sur cette matière.

Je puis seulement rappeler que le *habous* était un acte par lequel le propriétaire d'un immeuble, foulant aux pieds, si bon lui semblait, l'ordre de successibilité tracé par la loi musulmane, décrétrait telles substitutions qu'il lui plaisait et imposait aux bénéficiaires par lui désignés, telles conditions qu'il lui agréait, son bon plaisir n'étant entravé que par des restrictions légales peu nombreuses.

Toutefois, ces substitutions étaient soumises à une condition fondamentale. Il fallait que le fondateur assignât à sa fondation une destination définitive de piété ou d'utilité publique. Après l'extinction des bénéficiaires périssables désignés par lui, il fallait que l'immeuble fit retour à un dévolutaire dont l'existence n'eût d'autres bornes que le terme fixé par Dieu à la durée du monde.

Donc, toutes les fondations de *habous* devant avoir rigoureusement une destination définitive de piété, de charité, ou d'utilité générale, les fondateurs stipulaient qu'après avoir parcouru les diverses phases indiquées par eux, l'immeuble frappé de *habous* reviendrait aux catégories d'individus ou aux établissements suivants :

Les pauvres des deux villes saintes, la Mecque et Médine ;

Une mosquée quelconque, pour les revenus être affectés à l'entretien de cet édifice, à la paie de son personnel, à des achats de matériel, etc. ;

Les fontaines, pour leur entretien et celui des aqueducs et canaux les alimentant ;

La chapelle, ou simplement le tombeau, de tel saint, pour son entretien, la paie d'un personnel, des distributions de nourriture et d'aumônes aux pauvres, etc. ;

Un cimetière, pour son entretien ;

Un puits, pour son entretien et celui de son matériel, le salaire d'un homme chargé d'offrir à boire aux passants, etc. ;

Une personne qui ferait telle lecture sur tel tombeau, à une certaine heure, etc. ;

Celui qui ferait telle lecture dans telle mosquée, ou telle chapelle, à telle heure, etc. ;

Les musulmans captifs des chrétiens, pour les produits être affectés à leur rachat.

On le voit, il n'est pas exact de confondre ces destinations si diverses sous le nom générique de : Corporations religieuses ; cependant, il faut bien reconnaître aussi qu'il n'était pas facile de trouver un nom suffisamment compréhensif et précis.

Quoi qu'il en soit, je n'entends nullement faire de la critique. Avant d'entrer en matière, j'ai voulu seulement faire mes réserves au sujet d'une expression qui ne me paraît pas devoir être acceptée sans commentaire.

CHAPITRE 1^{er}.

Corporation de la Mecque et Médine.

§ 1^{er}. — DOTATION IMMOBILIÈRE DE LA CORPORATION.

Les causes déterminantes du habous ont été diversement appréciées par les auteurs qui ont traité cette question. Cependant, la contradiction qui règne dans ces interprétations n'est qu'apparente ; car les causes du habous étant multiples, il n'y a pour être dans le vrai qu'à réunir les différentes théories, qui ont eu, chacune, le tort de n'apercevoir qu'un des côtés de la question.

En grévant son immeuble de habous, un musulman avait eu vue : de mériter les récompenses divines, de satisfaire ses préférences pour certains des membres de sa famille, de mettre sa propriété à l'abri des confiscations (ce qui ne lui réussissait pas toujours), d'éviter à sa famille l'intervention du Beit-el-Mal.

Cette dernière raison m'a toujours paru la plus concluante. Dans certains cas prévus par la loi musulmane et qui se présentent assez fréquemment, le Beit-el-Mal, c'est-à-dire l'État, hérite, en totalité ou en partie, des immeubles composant la succession. Or, le fondateur d'un habous met à néant les droits éventuels du Beit-el-Mal, car les dispositions qu'il dicte sont sacrées et il assure ainsi la conservation de l'immeuble à sa famille ou aux personnes qu'il entend avantager. Aussi, voit-on dans les anciens titres que les habous ne pouvaient être éta-

blis qu'avec l'assentiment du Pacha. On en trouvera un exemple dans un acte que je publie au chapitre du Marabout Sidi Omar Et-Tensi ; il est dit dans cette pièce que le pacha, malgré la pénurie des ressources financières de la régence, renonce à l'exercice ultérieur des droits éventuels du Beit-el-Mal et autorise ce saint personnage à prendre telles dispositions que sa piété lui suggérera.

Faire une œuvre pie, donner satisfaction à ses sympathies et jouer un tour à l'État, c'était fort tentant. Aussi les habous abondaient-ils en Algérie. Je dirai même que les immeubles qui en étaient exempts formaient une rare exception.

Parmi ces nombreux habous, une quantité considérable, les trois-quart à peu près, étaient faits au profit des pauvres des deux villes nobles et saintes, illustrées par le prophète, *Mekka* (la Mecque), l'illustre, et *El-Medina* (†) (Médine), la resplendissante.

Par suite de l'extinction des familles désignées comme bénéficiaires, beaucoup des immeubles grévés de ces substitutions avaient fait définitivement retour aux pauvres de la Mecque et Médine. Ceux-ci avaient donc en Algérie, et principalement à Alger, une dotation considérable.

Au sujet de ces revenus, on est tombé dans une singulière erreur : on a cru qu'ils étaient le patrimoine des pauvres d'Alger. Il n'en est rien et le fait est si clair que je crois presque inutile d'insister. Tous les actes de habous portent, en effet, que les produits de la fondation seront affectés aux pauvres de la Mecque et de Médine. Or, les pauvres d'Alger ne sont pas ceux des deux villes saintes, et ceux-ci seraient seuls fondés à adresser des réclamations au gouvernement français et à se plaindre que la conquête les ait privés de leurs droits de propriété.

J'en dirai autant des revenus des mosquées et autres établissements ; ils étaient spécialement consacrés à l'entretien de ces édifices et de leur personnel, sauf les rares œuvres de charité formellement stipulées par les fondateurs. On n'est donc pas fondé à prétendre que les pauvres en aient été frustrés.

(†) Le vrai nom de Médine est *Yatrib* ; on ne l'appela *Medina*, ou la ville par excellence — comme on disait *urbs* pour Rome — qu'après l'établissement de l'Islamisme et parce qu'elle renfermait la sépulture du prophète qui y avait trouvé un asile lorsque ses compatriotes de la Mecque l'avaient proscrit. — Note de la rédaction.

J'ai déjà dit que les biens des pauvres de la Mecque et de Médine étaient considérables à Alger. En voici le relevé fait dans le registre tenu immédiatement avant la conquête :

840	maisons donnant un produit de	26,653	fr. 80
258	boutiques	4,278	60
33	magasins	449	70
82	chambres	846	65
3	étuves	200	45
11	fours	102	60
4	cafés	461	70
1	fondouk	135	00
57	jardins	1,257	45
62	fermes	1,830	00
6	moulins	97	50
1357		36,013	45
201	anas (rentes)	7,209	25
1558	immeubles ou rentes d'un produit de	43,222	70

Cette somme serait des plus insignifiantes de nos jours, mais eu égard à l'époque et à la localité, elle était très-importante, surtout comme produit immobilier. En 1835, c'est-à-dire cinq ans après la conquête, la Mecque et Médine n'avaient que 952 immeubles productifs, donnant, avec les anas, un revenu total de 138,376 fr. 65 c. par an. Tous les autres immeubles avaient été démolis ou affectés à des services publics.

Sur les revenus de cette corporation, on prélevait : 1° l'entretien des immeubles ; 2° l'entretien du mobilier des bureaux ; 3° le paiement du personnel ; 4° certaines dépenses extraordinaires. Le surplus était envoyé soit à la Mecque, soit à Médine, pour être distribué aux pauvres de ces deux villes, comme nous le verrons bientôt.

A. DEVOULX.

(A suivre)



CHRONIQUE.

TLEMCEN. — M. Pignon, un de nos correspondants de Tlemcen, écrit de cette ville :

« J'ai trouvé une petite pièce arabe ancienne, dans des décombres provenant de la démolition du *Mehrab* d'une vieille mosquée en ruines, laquelle est située à un kilomètre environ au Sud-Ouest de Tlemcen et est connue sous le nom de *Msalla*. Elle se trouve précisément au-dessous de la chapelle de Lella Setti. Je vous l'envoie pour le Musée d'Alger. »

Dès le premier examen, M. Pignon avait reconnu dans cette pièce un exemplaire du type carré des Almohades ; mais une difficulté graphique lui fit abandonner cette explication qui était pourtant la véritable. En effet, on trouve sur cette monnaie, d'un côté la profession de foi musulmane, et de l'autre :

المهدي الامام
الامه الفاييم
بامر الله

C'est-à-dire : *Le Mahdi, imam du peuple, suscité par ordre de Dieu.*

ORAN. — Nous avons reçu de M. Cusson, homme de lettres et un de nos correspondants d'Oran, six médailles en bronze, recueillies par lui dans cette ville, et dont il fait présent au Musée d'Alger. Ce sont :

- 1° Un Vespasien, grand module, ayant au revers un temple hexastyle ;
- 2° Un Antonin-le-Pieux, même mod., avec le bûcher au revers et la légende *Consecratio* ;
- 3° Un moyen bronze fruste, du même empereur ;
- 4° Un Marc-Aurèle, grand module, avec revers fruste ;
- 5° Un Philippe (?), même module, très-fruste ;
- 6° Une ancienne pièce de monnaie espagnole, en cuivre.

AIN-DEFLA. — M. le capitaine d'état-major Davenet, qui préside en ce moment la commission de cantonnement dans la subdivision d'Orléansville, nous signale quelques ruines, — qu'il donne comme peu importantes, du reste, — entre Ténès et Orléansville. Cet honorable officier a bien voulu promettre d'adresser à

la Société une Notice sur les restes antiques qu'il aura pu observer pendant l'exercice de sa mission. En attendant cet envoi, il signale trois pierres qu'il a étudiées à Aïn-Defla et que nous allons décrire d'après ses indications et ses croquis.

La première, qui est d'un diamètre de 0 m. 27 c., représente, dans un cercle, le *chrisme*, monogramme du Christ, qui se compose, comme on sait, du X et du P, les deux initiales du nom de Notre Sauveur, en grec. A ces lettres, on a ajouté l'*alpha* et l'*oméga*, premier et dernier signes de l'alphabet hellénique, qui rappellent symboliquement que Dieu est le *commencement* et la *fin* de toutes choses. La partie supérieure de cette pierre offre une espèce d'ornement difficile à caractériser. La saillie des reliefs est d'un centimètre.

Sur une deuxième pierre, on lit les trois lettres O, R, E, hautes de 0 m. 11 c., toutes trois gravées en creux et d'un bon dessin. L'O est un peu plus petit que les deux autres lettres; la pierre est entière. Malgré cette dernière circonstance, on est tenté de croire que ces trois lettres ne sont qu'un fragment d'inscription.

Sur la troisième pierre, il y a aussi le chrisme, dans un cercle de 0 m. 18 c., mais sans l'*alpha* et l'*oméga*. Sous le monogramme ondule une espèce d'ornement qui ressemble à un serpent. Puis, immédiatement au-dessous, est un véritable *bonhomme*, haut de 0 m. 22 c., qui paraît assis, autant qu'une cassure de la pierre, à l'endroit où devait être le siège, peut le laisser deviner; de la main droite, il tient élevé une espèce de calice, tandis que sa gauche s'appuie sur quelque chose qui ressemble fort à une bêche. Cette pierre est trop fruste pour qu'il soit possible d'être plus affirmatif dans la description; à plus forte raison, il serait téméraire de hasarder une explication quelconque.

Nous attendrons, pour discuter plus amplement la matière, la notice détaillée que M. le capitaine Davenet nous promet sur les pierres, sarcophages, etc., qu'il est à même d'observer souvent, dans l'accomplissement de son importante mission officielle.

CHERCHÉL. — Une Société archéologique vient de se fonder à Cherchel. Nous lisons, à l'article 20 de ses Statuts, que cette Société publiera tous les ans, si cela est nécessaire, et plus souvent, s'il y a lieu, un recueil contenant les travaux les plus intéressants qui lui auront été présentés. A l'article 26, il est dit

que « tous les fonds de la Société, quelle qu'en soit l'origine, seront employés en fouilles sur le territoire du district de Cherchel et du pays circonvoisin et en tous autres travaux et dépenses ayant pour but de coordonner et de divulguer les découvertes archéologiques. »

DELLIS. — Des travaux de terrassement exécutés dans la rue militaire de cette ville y ont fait découvrir le 10 septembre dernier, les substructions de thermes romains. La partie mise en lumière est, à en juger par le croquis que M. le colonel de Neveu a bien voulu nous adresser, un *hypocaustis* ou fournaise. Les piliers creux en poterie qui soutenaient le plancher de l'hypocauste et permettaient à la chaleur de circuler en dessous, sont très-bien conservés. Nous espérons que notre honorable correspondant voudra bien ajouter au croquis crayonné qu'il nous a transmis, une description détaillée qui permette d'apprécier toute la valeur de cette découverte archéologique.

BOUGIE. — On remarque, à la façade de la nouvelle église construite à Bougie par notre collègue, M. Latour, des armoiries gravées sur la pierre et dont voici la description :

L'écu porte au centre une ruche, à l'angle de gauche un croissant, et à celui de droite, une comète qui darde des rayons vers l'Orient. L'écusson est naturellement surmonté de la couronne murale traditionnelle. Devant celle-ci, un singe accroupi, jambe de ci, jambe de là, allonge sa main droite vers un des créneaux.

La grande quantité de ces quadrumanes, qui se rencontrent aux environs de Bougie, surtout entre cette ville et le cap Carbon, motive très-bien la présence de cet animal sur les armoiries de l'antique Saldæ. Le croissant rappelle la domination que nous sommes venus remplacer ; la comète fait allusion à celle qui parut ici au moment où l'on construisait l'église. Quant à la ruche, c'est un emblème qui convient à beaucoup d'endroits ; aussi, Blida, par exemple, l'a-t-il placée également dans ses armes.

AIN SOULTAN (cercle de Bousada). — Nous devons à l'obligeance de M. le colonel Pein, ancien chef du cercle de Bousada, appelé ensuite au commandement supérieur de la subdivision de Batna, un estampage de l'inscription d'Aïn Soultan, publiée dans notre troisième volume, p. 316. Cet envoi est accompagné des détails suivants :

La pierre de notre épigraphe est fendue par le milieu et entamée fortement; les caractères y sont beaucoup moins distincts que sur l'estampage.

Aïn Soultan, lieu où se trouve la ruine dans laquelle on l'a découverte, est à 60 kilomètres de Bousada, en suivant la route qui conduit à Biskara, sur l'Oued-Malah, lequel vient d'Aïn Riche, et se jette plus tard dans le chot du Hodna, sous le nom d'Oued Msif. Les vestiges antiques se rencontrent à un endroit où la rivière décrit une ligne faiblement arquée et ils dessinent le cours d'eau. La ruine occupe un espace long de 400 m. et large de 50 m.; deux petits plateaux séparés, élevés de deux mètres environ au-dessus du sol, la terminent au Sud et semblent deux emplacements d'ouvrages fortifiés qui protégeaient cette communication. La ligne de plusieurs murs est encore très-bien conservée.

M. le colonel Pein ajoute que si le temps ne lui eût pas manqué, il aurait pu estamper ainsi bien des inscriptions. Nous recommandons cette indication aux personnes qui auront l'occasion de visiter les ruines du cercle de Bousada.

Voici comment nous lisons l'estampage de M. le colonel Pein :

PRO S.....
 SANC.....
 QVE..... IMP.....
 M. AV.....
 PII. FEL. AVG. E
 SVPER. OMN
 GENT. PRINC
 IVV..... SEV
 NE .E.....
 FIL.....

 AVG N.... BATIVL
 VGI...
 IEMO..... AIVLA
 C. SOI
 OIES.... COL. THA (1)

(1) La pierre est haute de 1 m 40 c., large de 0 m 40 c. et de même épaisseur. Les lettres ont 0 m. 04 c. 1/2.

BIBLIOGRAPHIE.

LA PORTE DU COUCHANT

POÈME PAR M. RÉMÉON PESCHEUX.

— M. Réméon Pescheux, de Constantine, qui s'est déjà fait connaître favorablement par plusieurs publications africaines, vient de donner au public une nouvelle production ; où il tente, quelquefois avec succès, l'alliance si difficile de la poésie et de l'érudition. Ses notions sur l'histoire locale sont puisées aux meilleures sources ; ses aptitudes poétiques sont incontestables ; cependant, chez lui, le barde est trop souvent dominé par le savant. Quelques citations le feront bientôt comprendre.

M. Réméon dit, par exemple :

« Oui, pour vivre en l'histoire, il ne faut qu'un seul jour,
» Dans ses pages de haine ou ses pages d'amour,
» Dans ses pages de gloire ou ses pages d'opprobre !
» Choisissez, mais tremblez ! Oh ! l'effroyable *robre* ! »

Disons, incidemment, que le premier hémistiche aurait gagné, surtout sous le rapport grammatical, si l'auteur avait écrit :

Pour vivre dans l'histoire...

Mais, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Pourquoi ce mot *robre*, si ce n'est pour rimer richement avec opprobre ? Car *robre*, que bien peu de gens connaissent, est une expression équivalente à *rouvre*, qui, lui-même, est le nom assez peu connu d'une espèce de chêne. A moins que l'expression n'ait un autre sens qui nous échappe, on ne voit pas ce qu'elle peut signifier dans la phrase où elle nous apparaît.

En tous cas, le poète ne devait pas se laisser dominer par le philologue au point d'obscurcir ses vers par une expression insolite que la majeure partie des lecteurs ne pouvaient pas comprendre.

Malheureusement, M. Réméon ne se borne pas à cet emploi de mots français plus ou moins inconnus, et il introduit audacieusement dans sa phrase des mots arabes purs.

La seule page 25 nous offre les échantillons suivants de ce langage marqueté :

- « Abd el-Kader, le fils du puissant roi de Fez,
- » S'avance vers Tlemcen après un long *meiez*...
- » Gloire, Hassan Pacha ! Victoire, Abd el-Aziz !
- » Mais on, non, vous parlez comme des *adjaïz*.
- » du jeune guerrier mort,
- » On a tranché la tête alors que son *slah* dort. »

Mais il y a quelque chose de plus fort : il ne suffit même plus de savoir l'arabe pour lire les œuvres de M. Réméon ; il faut encore connaître le berber. Autrement, comment comprendre ce distique de la page 24 ?

- « Un traître, un vil tyran, un ami d'Istamboul,
- » Voudrait me transformer en troupeau d'*aghrioul*... »

Autrement dit, en troupeau d'ânes.

On est vraiment peiné de voir un auteur estimable, un écrivain qui n'est pas sans mérite s'engager dans cette fausse voie et parler au lecteur français un langage mélangé d'arabe et de kabyle.

Nous livrons ces observations aux méditations de M. Réméon, qui ne peut manquer, en homme judicieux qu'il est, de les apprécier et d'en tenir compte.

ESSAI DE GRAMMAIRE DE LA LANGUE TAMACHEK' OU DES TOUAREG.

PAR M. LE COMMANDANT HANOTEAU (1).

(Un volume in-8°. Paris , Imprimerie impériale)

M. le commandant Hanoteau a joint à la grammaire dont nous allons rendre compte une carte de l'Algérie où les différents groupes de population appartenant à la race berbère sont indiqués par des teintes rouges. Un coup-d'œil jeté sur cette carte suffit pour démontrer que l'élément aborigène occupe encore ici une assez grande surface du sol et que, par conséquent, il est utile de rendre accessible à tous les hommes laborieux l'étude de ses différents dialectes.

(1) Cet article a été publié dans l'*Akhbar*, numéro du 21 octobre dernier.

Déjà, M. le commandant Hanoteau nous a donné une grammaire kabyle qui a obtenu les suffrages de tous les juges compétents et dont nous avons parlé dans l'*Alhbar*, à l'époque où elle a paru. Mais l'idiome qu'il a pris pour base de ce premier travail est celui qui, avec quelques nuances locales, se parle sur la côte, c'est-à-dire dans la zone de l'Algérie qui a été occupée en grande partie et successivement par les divers dominateurs de l'Afrique septentrionale. La présence permanente des étrangers dans cette région a altéré assez gravement la langue nationale des Berbers; les Arabes surtout y ont contribué, en imposant à la population autochtone, en même temps que le Coran, une foule d'expressions de leur idiome particulier. Ces expressions se sont transmises jusqu'à nos jours, les unes dans toute leur pureté et le plus grand nombre à peine déguisées par l'addition du *t* initial ou final et par une permutation de voyelles, comme, par exemple, dans les mots *Tekdemt*, pour *Kedim*, et *Tamedint* pour *Medina*.

Mais une fraction considérable de la race berbère, les Touareg, devait à son isolement au sein du désert la conservation de son langage et de son écriture, ainsi que de son indépendance. Il y avait donc un grand intérêt scientifique et littéraire, en outre de l'utilité publique, à vulgariser ce langage, demeuré pur à travers les siècles, et dont la connaissance pouvait aider à résoudre bien des problèmes philologiques et historiques qui tiennent encore en suspens les chercheurs les plus éclairés et les plus tenaces.

Aussi, l'Institut impérial de France, appréciant l'importance, les difficultés de l'œuvre, et le mérite de l'auteur qui l'a exécutée, a-t-il donné le prix-Volney à M. le commandant Hanoteau.

Pour en revenir à l'utilité pratique, qui, à notre époque, contribue surtout à populariser les œuvres de l'intelligence, rappelons que les Touareg, dont notre auteur vient de publier la grammaire, occupent le désert qui nous sépare du Soudan. Cette race énergique et presque insaisissable, peut, selon la position que nous prendrons vis-à-vis d'elle, être un obstacle ou un moyen dans les grandes entreprises commerciales et scientifiques que nous méditons sur l'Afrique centrale. Entre étrangers, quand on se comprend, on est d'autant plus près de s'entendre, car l'hostilité, dans de pareils contacts, naît le plus souvent de malentendus. C'est donc un véritable service rendu à la colonie, que d'avoir mis à la portée de tous le langage d'un peuple appelé par sa situation géographique à jouer un grand rôle dans les relations que nous voulons établir avec la Nigritie.

Si nous nous servons ici de l'expression *Touareg* pour désigner les Berbers *voilés* de notre grand Désert, c'est pour être entendu du public en général, qui ne les connaît que sous ce

nom. M. le commandant Hanoteau, dans sa préface, nous apprend que ce mot *Touareg* est inconnu de ceux à qui les Européens l'appliquent et qu'entre eux, au moins dans les grandes tribus d'Azguer et de Ahaggar, ils se désignent par l'appellation d'*Imouchar*.

Quant à leur langage, ils lui donnent le nom de *tamachek*, et celui de *tifinar* à l'ensemble des caractères de leur écriture.

Voici, d'après notre auteur, l'étendue de pays occupée par les Imouchar ou Touareg, dont il nous offre la grammaire :

» Les Imouchar occupent l'immense étendue de pays limitée à l'Ouest par une ligne courbe qui, de Ouargla, se dirige vers Timbouctou en passant par les oasis de Touat ; au Sud, par le cours du Niger et les royaumes de Bournou et Haoussa ; à l'Est, par le Fezzan et le pays des Tebous ; et enfin, au Nord, par les régences de Tripoli et de Tunis et par nos possessions algériennes. Ce sont les seules populations qui, à l'Est du méridien d'Alger, nous séparent du pays des Nègres. Au point de vue politique, nous avons le plus grand intérêt à connaître d'avance ces peuples et à nous préparer ainsi aux relations que, dans un avenir plus ou moins rapproché, nous serons amenés forcément à nouer avec eux. »

La préface de M. Hanoteau, à laquelle nous empruntons ce passage, est une étude remarquable sur les Touareg. On n'analyse pas une pareille œuvre, où les faits inédits et curieux sont accumulés en quelques pages. Quand au corps de l'ouvrage, véritable création où l'auteur n'a été guidé ni aidé par aucun travail antérieur qui pût lui servir de base et de point de départ, la spécialité du sujet ne permet pas non plus d'en donner des citations dans ce journal. Mais on se fera une idée des difficultés d'exécution, si l'on sait que M. Hanoteau a dû apprendre d'abord la langue des Touareg avec des gens illettrés, qu'il n'a pas toujours eus à sa disposition autant qu'il eût été nécessaire ; qu'il a même été obligé de faire un voyage dans le Sud pour y aller chercher les éléments d'étude qui lui manquaient ici ; et qu'après avoir appris à parler et à écrire sans dictionnaire ni grammaire, il a dû créer lui-même cette grammaire, à l'aide des matériaux rassemblés de côté et d'autre, avec tant de peine et dans des circonstances si peu favorables.

La rédaction de deux grammaires de langues à peu près inconnues, dans de pareilles circonstances, est un véritable tour de force scientifique, qui ne peut se comparer qu'aux remarquables ouvrages faits par MM. Daumas et Carette, d'après de simples renseignements oraux.

A la grammaire Tamachek proprement dite, M. le commandant Hanoteau a joint des anecdotes, des apologues et des conversations, écrits en caractères des Touareg (*tifinar*), avec

la transcription en lettres françaises et une traduction interlinéaire ; de sorte que l'étude des textes est rendue on ne peut plus facile.

Enfin, il termine son ouvrage par une très intéressante notice sur la carte annexée au volume et où se trouvent indiquées les localités de l'Algérie dans lesquelles la langue berbère est encore en usage.

L'ouvrage sort des presses de l'Imprimerie impériale, c'est assez dire qu'il ne laisse rien à désirer, au double point de vue de l'exécution typographique et de la correction des textes.

Par cette publication, également importante comme œuvre scientifique et comme travail d'utilité pratique, M. le commandant Hanoteau acquiert de nouveaux titres à la reconnaissance du public studieux. La Société Historique Algérienne doit s'enorgueillir de compter un pareil collaborateur parmi ses membres correspondants.

A. BERBRUGGER.

Membre Ct de l'Institut.

Histoire d'Afrique. — M. Léon Godard vient de publier en deux volumes in-8° et sous le titre de *Description et Histoire du Maroc*, un très-intéressant ouvrage dans lequel il a fondu ses articles, insérés dans l'*Akhbar* sur ce même sujet et le travail qu'il a donné à la *Revue africaine* sur les Evêques du Maroc. Cet honorable correspondant nous écrit, à la date du 30 septembre dernier, que son intention est d'adresser à la *Société historique algérienne* une suite d'articles assez courts et destinés à relever des inexactitudes sur quelques points de l'histoire du christianisme en Afrique, dans les auteurs contemporains. Il fera tout son possible, ajoute-t-il, pour que ses observations, dictées par le seul amour de la vérité, n'offensent la juste susceptibilité de personne. Nos lecteurs apprendront avec plaisir la nouvelle de cette prochaine communication de la part d'un écrivain qui a pris une place très honorable parmi ceux qui se sont voués aux recherches historiques sur ce pays.

Nous consacrerons, dans le prochain cahier, un article spécial à la dernière publication de M. Léon Godard.

Pour tous les articles non signés.

Le Président.

A. BERBRUGGER.



TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE.

ARTICLES DE FONDS.

Bon AUCAPITAINE.	Mausolée d'Akbou.	418-421
Id.	Notice sur la tribu des Ayt Fraoucen	446-458 x
A. DE CHANCEL.	Première Algérienne poème.	365-374
BERBRUGGER.	Colonnes milliaires des environs de Cherchel..	18-24
Id.	La mort du fondateur de la régence d'Alger..	25-33
Id.	La colonie de Rusgunia.. . . .	36-41
Id.	<i>Rapidi</i> (Sour-Djouab).	47-59, 94-104
Id.	Livret de la Bibliothèque et du Musée. 105-118, 220- 228, 358-364, 459-466	
Id.	✕ Lettre de Louis XVI à Hassan pacha.	133-134
Id.	Observations sur l'article de M. Cherbonneau, relatif à deux pierres romaines du Musée de Constantine.	137-140
✕ Id.	Manuscrits espagnols en caractères arabes..	297-303
Id.	✕ Des frontières de l'Algérie.	401-417 x
Id.	Une expédition romaine inédite.. . . .	434-438
BRESNIER.	✕ Expédition de Chellala.	175-186. V. aussi 400
BROSSELDARD.	Inscriptions arabes de Tlemcen (suite). : 1-17, 81-93, 161-174, 241-258, 321-331	
BULARD.	Eclipse de soleil du 18 juillet 1860.	375-390
CHERBONNEAU	✕ Aïcha, poète de Bougie	34-35
Id.	Deux pierres romaines du Musée de Con- stantine.	134-137
DEVOULX.	<i>Ahad Aman</i> , règlement politique et militaire.	211-219
Id.	Notes historiques sur les mosquées, etc., d'Alger.	467 x
L. FÉRAUD.	Inscription latine de Bir Tandjem.	140
Id.	Entre Sétif et Biskara.	187-200
CORGUOS.	Expédition de Mohammed el-Kebir dans le Sud (suite et fin).	347-35

GUIER.	Exploration en Tunisie.	422-426
D ^r LECLERC.	Inscriptions arabes de Mascara	42-46
Id.	Campagne de Kabilie en 1859.	426-433
LÉON GODARD.	Les évêques du Maroc (suite et fin).	259-273, 332-316
MAC CARTHY.	Les inscriptions de <i>Rubræ</i> (Hadjar Roum).	275-296
SIMON.	Sur les observations météorologiques.	60-64, 119-126
Id.	Déclinaison de l'aiguille aimantée, à Alger.	304-306
VAYSSETTES.	Histoire des derniers beys de Constantine (suite)	127-132, 201-210, 439-445

CHRONIQUE.

Nemsa ou Menemsa (1)	65
Inscription de Tanger.	66, 159
BROSSELD. — Coudée royale de Tlemcen, épitaphe d'un Grenadin mort à Tlemcen.	66-71
Idicra.	71-73, 156-157
B ^{on} AUCAPITAINE. Colonies noires en Kabilie.	73-77
Monogramme du Christ trouvé par M. Costa, de Constantine.	77-78
Inscription trouvée par M. Latour, entre Sétif et Constantine.	78
Monnaies trouvées à Relizan.	78
Lampes antiques trouvées à Fouka	79
Buste du maréchal Clauzel donné au Musée par M ^{me} veuve Lieutaud	79
Inscription de Lodi envoyée par le docteur Maillefer.	80
Note nécrologique sur M. Béquet.	141-143
Subvention à la <i>Société historique algérienne</i> par le Conseil général d'Oran procès-verbal de la séance du 9 décembre 1859	143
Echantillons minéralogiques et notes envoyés par M. Jules Royer	145
BOUCHESEICHE. — Inscriptions romaines découvertes à Ténès	145-148, 159-160, 229
Observations sur ces inscriptions.	149-150
Le directeur du musée de Cherchel obtient 300 fr. pour faire des fouilles.	149
D ^r MAILLEFER. — Inscription de Lodi.	149
Manuscrits arabes donnés à la Bibliothèque par M. Chatron.	150
A. CHAROY. — Inscription de la Rorfa des Oulad Selama.	151
Observations sur cette inscription.	152
C ^{el} WOLF. — Inscription libyque et bas-relief d'Abizar.	153, 237
Observations sur cette communication.	154
Envoi d'antiquités de Sétif par M. Ghisolfi.	155
Moulage par M. Latour d'antiquités de Philippeville.	157

(1) Les articles non précédés du nom de l'auteur sont de M. Berbrugger.

DOLLY. — Epitaphe arabe.. . . .	157-159
Légendes sur Tlemcen, envoyées par M. Guiter.	229, 310-313
Gay. — Inscriptions de Ténès.	229
Monnaie obsidionale d'Oran, communiquée par M. Guiter.	230
Note sur cette communication.	231
ESPINA. — Inscriptions, etc., de Soussa (Tunisie).	232-235, 238
CHERBONNEAU. — Inscription numidique de Constantine.	236
Cap. DEVAUX. — Photographie du monument d'Abizar 237, v. aussi	153
B ^{on} . AUCAPITAINE. — El-Esnam des Oulad Amar.	237
BRESNIER — Explication d'une inscription arabe.	238 v. aussi 235
Les clefs de Cordoue et de Grenade.	239
Note nécrologique sur le sergent Hervin.	239-240
Avis relatif à la <i>Revue africaine</i>	240
<i>Société historique algérienne</i> . Procès-verbal de la séance du 13 avril 1860. Mise à l'ordre du jour de l'étude du meilleur sys- tème à adopter pour l'exploration de l'Afrique centrale.	306-310
Analyse des légendes sur Tlemcen adressées par M. Guiter	310-313, 229
<i>Fundus Petrensis</i>	313-315
Objets antiques, etc., donnés au Musée : par M. Charles Romain, par le docteur Reboud, de Djelfa, par M. Vallier, 316; par M. le lieut. colonel Domergue, par M. Frégier, par M. Picon, par M. Chassériau, par M. Bourlier, par le baron Aucapitaine, par M. Ghisolfi, de Sétif.	316-318
D'AVEZAC. — Dissertation sur l'inscription numidique de Constantine (p. 256).	318
BOUCHER DE PERTHES. — Antiquités antédiluviennes.	318-320
<i>Société historique algérienne</i> . — Séance annuelle (8 juin 1860).	391-396
L. FÉRAUD. — Inscription de Fedoulès, dolmen d'Aroussa, etc.	397-398
DUVEYRIER. — Fragment d'une lettre écrite du Sahara.	398-400
PIGNON. — Envoi d'une pièce arabe.	472
CUSSON. — Envoi de six médailles romaines en bronze.	472
Cap. DAVENET. — Antiquités d'Aïn-Defla.	472-473
Fondation d'une société archéologique à Cherchel.	473
C ^o DE NEVEU. — Bain romain découvert à Dellis.	474
LATOUR. — Armoiries sur la nouvelle église de Bougie.	474
C ^o PEIN. — Inscription d'Aïn Souldan (cercle de Bousada).	474-475
La Porte du Couchant, poème, par M. Réméon Pescheux.	476-477
Grammaire touareg, par le commandant Hanoteau.	477-480
Histoire du Maroc, par M. Léon Godard.	480





